

SMIAA

Synthèse des schémas
communaux et intercommunaux
d'assainissement du bassin
versant de l'AEygues

Phase 2 :
Programmation des travaux
d'assainissement

Rapport

HUD / N°04855B

Juin 2011

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	1
TABLEAUX	3
TABLE DES FIGURES	3
ANNEXES	3
1. INTRODUCTION ET OBJECTIF DE L'ETUDE	1
1.1. Introduction	1
1.2. Objectifs de la phase 2	1
1.3. Eléments de codification	2
2. DEMARCHE CONSTRUCTIVE DU PROGRAMME D'ACTION	3
2.1. Principales étapes pour la définition d'un programme de travaux adapté	3
2.2. Les fiches actions issues du programme	5
3. HYPOTHESES ET DONNEES DE BASES POUR L'ELABORATION DU PROGRAMME D'ACTION	6
3.1. Flux de pollution à traiter	6
3.2. Les points noirs recensés et leur classification	6
3.2.1. Assainissement collectif urbain	6
3.2.2. Assainissement non collectif	7
3.2.3. Industriel	8
3.2.4. Sensibilité qualitative des milieux récepteurs	8
3.3. Identification des besoins en matière d'assainissement	10
3.3.1. Méthodologie	10
3.3.2. Les travaux liés aux unités de traitement	11
3.3.3. Les travaux sur le réseau de collecte	12
3.3.4. Les investigations et études supplémentaires	12
3.4. Intégration des travaux programmés	12
3.5. Conclusion	14
4. STRATEGIE D'ELABORATION DU PROGRAMME D'ACTION	15
4.1. Objectifs	15
4.2. Méthodologie	16
4.2.1. Approche générale	16

4.2.2.	Première étape : Hiérarchisation des travaux	16
4.2.3.	Seconde étape : élaboration des scénarios et chronogramme	20
4.2.4.	Présentation générale des scénarios élaborés	21
4.3.	Orientation du programme d'action préférentiel	25
5.	ESTIMATION DU COUT GLOBAL DU SCENARIO RETENU ET PLAN DE FINACEMENT	27
5.1.	Base de coûts utilisée	27
5.1.1.	Réseaux de transfert	27
5.1.2.	Station d'épuration	27
5.1.3.	Postes de refoulement	28
5.1.4.	Réseau de collecte	28
5.2.	Coûts estimatifs des travaux	29
5.2.1.	Echelle du bassin versant	29
5.2.2.	SMIAA	30
5.2.3.	SIDREI	31
5.2.4.	SIDRESO	32
5.2.5.	Communes hors syndicat	33
5.3.	Plan de financement	36
5.3.1.	Département de la Drôme	36
5.3.2.	Département du Vaucluse	38
5.3.3.	Département des Hautes Alpes	39
5.3.4.	L'Agence de l'eau	39
6.	L'EVALUATION ET LE SUIVI DU PROGRAMME D'ACTION	41

TABLEAUX

Tableau 1 : Code couleur des syndicats.....	2
Tableau 2 : Code couleur des priorités (phase 1).....	2
Tableau 3 : Ages des stations de traitement sur le bassin versant de l'Aeygues	7
Tableau 4 : Inventaire des communes sur lesquelles l'Aeygues présente un état chimique pas bon et/ou un état écologique moyen	9
Tableau 5 : Inventaire des travaux déjà programmés sur le bassin versant	13
Tableau 6 : Exemple d'analyse du tableau « Hiérarchisation ».....	18
Tableau 7 : Tableau « Hiérarchisation des travaux par commune »	19
Tableau 8 : Architecture du chronogramme.....	21
Tableau 9 : Chronogramme	35

TABLE DES FIGURES

Figure 1 : Principales étapes pour la définition d'un programme de travaux adapté	4
Figure 2 : Répartition du coût total du programme d'action par syndicat (commune adhérentes)	22
Figure 3 : Répartition du coût total du programme d'action par type de travaux.....	22
Figure 4 : Répartition du montant total des travaux d'assainissement par an (K€).....	29
Figure 5 : Répartition du montant total des travaux d'assainissement par an (en k€) : communes adhérentes au SMIAA	31
Figure 6 : Répartition du montant total des travaux d'assainissement par an (en k€) : communes adhérentes au SIDREI	32
Figure 7 : Répartition du montant total des travaux d'assainissement par an (en k€) : communes adhérentes au SIDRESO	33
Figure 8 : Répartition du montant total des travaux d'assainissement par an (en k€) : Hors syndicat	34

ANNEXES

Annexe 1 : Retours des fiches actions
Annexe 2 : Inventaire de maîtres d'ouvrage AC et ANC
Annexe 3 : Scénario 1
Annexe 4 : Scénario 2
Annexe 5 : Participation potentielle des financeurs par commune
Annexe 6 : Tableau de bord des indicateurs de suivi

1. INTRODUCTION ET OBJECTIF DE L'ETUDE

1.1. INTRODUCTION

Les élus et les acteurs du bassin versant de l'AEygues ont fait le choix en 2000 d'élaborer un Contrat de Rivière visant à une gestion globale et cohérente de l'assainissement des eaux usées à l'échelle du bassin versant.

Un contrat de rivière est un outil d'intervention à l'échelle du bassin versant réunissant les "acteurs d'une rivière" autour d'un projet de gestion de l'eau et des écosystèmes associés.

Cette démarche est portée par 3 syndicats :

- Le SMIAA (Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement de l'Aygues) implanté sur la partie vauclusienne du bassin versant. Il comprend 11 communes et est présidé par Mme Blanc.
- Le SIDREI (Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Inférieure) compte 25 communes situées dans le département de la Drôme. M. Tache en est le président.
- Le SIDRESO (Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule) dont le territoire d'action se trouve à cheval entre la Drôme et les Hautes-Alpes. Le syndicat est présidé par M. Haro.

Le périmètre défini pour cette étude a été étendu à l'ensemble du bassin versant de l'AEygues, d'où l'intégration de 11 communes hors syndicat, élevant le nombre de communes à 67.

La phase 2 « Programmation des travaux d'assainissement » fait suite à réalisation du diagnostic général de l'assainissement sur les 67 communes du bassin versant (phase 1). Cette phase consiste en **l'élaboration d'un plan d'action afin d'améliorer les systèmes d'assainissement à l'échelle du bassin versant, dans le cadre de l'élaboration du futur contrat de rivière de l'AEygues.**

L'orthographe « AEygues » est utilisée dans le cadre du projet de contrat de rivière. Elle a été proposée d'un commun accord entre les 3 syndicats porteurs du projet de contrat de rivière pour toute la durée du contrat. Il s'agit d'une contraction des orthographes différentes du nom de la rivière selon les départements. Ce choix ne remet nullement en question l'orthographe du nom de la rivière sur le Vaucluse (Aygues), sur la Drôme et sur les Hautes-Alpes (Eygues).

Les 3 syndicats (SMIAA, SIDREI, SIDRESO) portent le contrat de rivière avec la participation de la CNR. Le SMIAA en assure la maîtrise d'ouvrage.

1.2. OBJECTIFS DE LA PHASE 2

L'analyse menée en Phase 1 a permis de diagnostiquer puis de hiérarchiser les communes en fonction du manque d'ouvrage de traitement et/ou de leur saturation, et du manque et/ou des dysfonctionnements des réseaux d'assainissement.

La seconde phase a pour objectif d'élaborer un programme d'action sur l'ensemble du bassin versant de l'AEygues à partir de l'état des lieux et de la synthèse des documents d'assainissement (phase 1).

L'objectif principal est de limiter les pollutions actuelles et les dysfonctionnements, en vue de l'amélioration de la qualité des eaux et de la conservation des milieux naturels.

Ce programme vise à étendre et/ou regrouper les réseaux de collecte en redéployant et/ou en aménageant le parc de stations d'épuration en fonction des perspectives d'évolution des territoires et de l'état et de la capacité des équipements actuels.

1.3. ELEMENTS DE CODIFICATION

Dans le cadre de l'élaboration de la phase 2 et afin de faciliter la lecture des tableaux produits et joints au présent rapport, un code couleur a été établi pour identifier l'appartenance syndicale des communes du bassin versant de l'Aeygues. Le tableau ci-dessous renseigne le code couleur utilisé dans le rapport et dans les documents joints en annexe.

SYNDICAT	CODE COULEUR
SMIAA	
SIDREI	
SIDRESO	
Hors Syndicat	
Hors communauté de communes	

Tableau 1 : Code couleur des syndicats

Le second tableau rappelle la codification élaborée en phase 1 pour le classement des priorités d'intervention

Niveau 1	
Niveau 2	
Niveau 3	

Tableau 2 : Code couleur des priorités (phase 1)

- Communes classées en **priorité 1** : Les travaux d'urgence visent à éliminer les points noirs identifiés sur des milieux très vulnérables.

- Communes classées en **priorité 2** : Les travaux visent à éliminer des dysfonctionnements du système d'assainissement sur des espaces moins vulnérables.

- Communes classées en **priorité 3** : Les travaux suppriment les dysfonctionnements qui ont un impact pressenti sur le milieu récepteur moins fort.

Cette classification découle des déséquilibres plus ou moins importants entre les dysfonctionnements du système d'assainissement et l'état actuel du milieu récepteur.

2. DEMARCHE CONSTRUCTIVE DU PROGRAMME D'ACTION

2.1. PRINCIPALES ETAPES POUR LA DEFINITION D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX ADAPTE

La définition du programme de travaux à l'échelle du territoire d'étude (bassin versant de l'AEygues) s'appuie sur une méthodologie précise. Le présent chapitre et la figure 1 identifient les grandes étapes suivies par ordre chronologique pour aboutir au programme de travaux.

- L'étude se base sur les documents d'assainissement disponibles consultés auprès des collectivités du territoire d'étude (SDA, ZA). A partir de ces documents, les travaux préconisés à l'échelle communale ont été identifiés.
- Les travaux identifiés ont été renseignés dans les fiches actions produites. La version de ces fiches actions reste évolutive.
- La totalité des fiches actions ont été transmises aux collectivités pour validation. Les collectivités ont complété et/ou rectifié ces fiches. En général, ces rectifications découlent de la réalisation de travaux préconisés et/ou de nouvelles préconisations non identifiées dans les documents d'assainissement mis à notre disposition.
- Suite à la validation des fiches actions, un travail de priorisation-hiérarchisation a été réalisé (tableau 7). La hiérarchisation est réalisée à deux échelles :
 - Trois niveaux classent les communes par priorité d'action. Ces niveaux sont établis au regard de la situation de l'assainissement communal vis-à-vis du milieu récepteur (Cf. rapport de phase 1).
 - La seconde échelle de priorité est établie à l'échelle communale. Cette priorisation permettra de classer chronologiquement les travaux préconisés sur une même commune.
- L'établissement des scénarios et du chronogramme final sont les dernières grandes étapes pour aboutir au programme. Suite à une concertation avec l'Agence de l'Eau RMC, le chronogramme est construit sur 10 ans.
 - Les différents scénarios élaborés découlent de la modulation du chronogramme.
 - Les montants estimés des travaux préconisés sont identifiés dans le chronogramme.
- L'ultime étape est la production définitive des fiches actions.

Par rapport à la version provisoire (avant validation des services techniques des collectivités), il a été indiqué : la description des travaux préconisés validés, les montants des travaux et les financements potentiels qui pourraient être accordés.

Le schéma ci-après synthétise les grandes étapes nécessaires à l'élaboration du programme de travaux adapté.

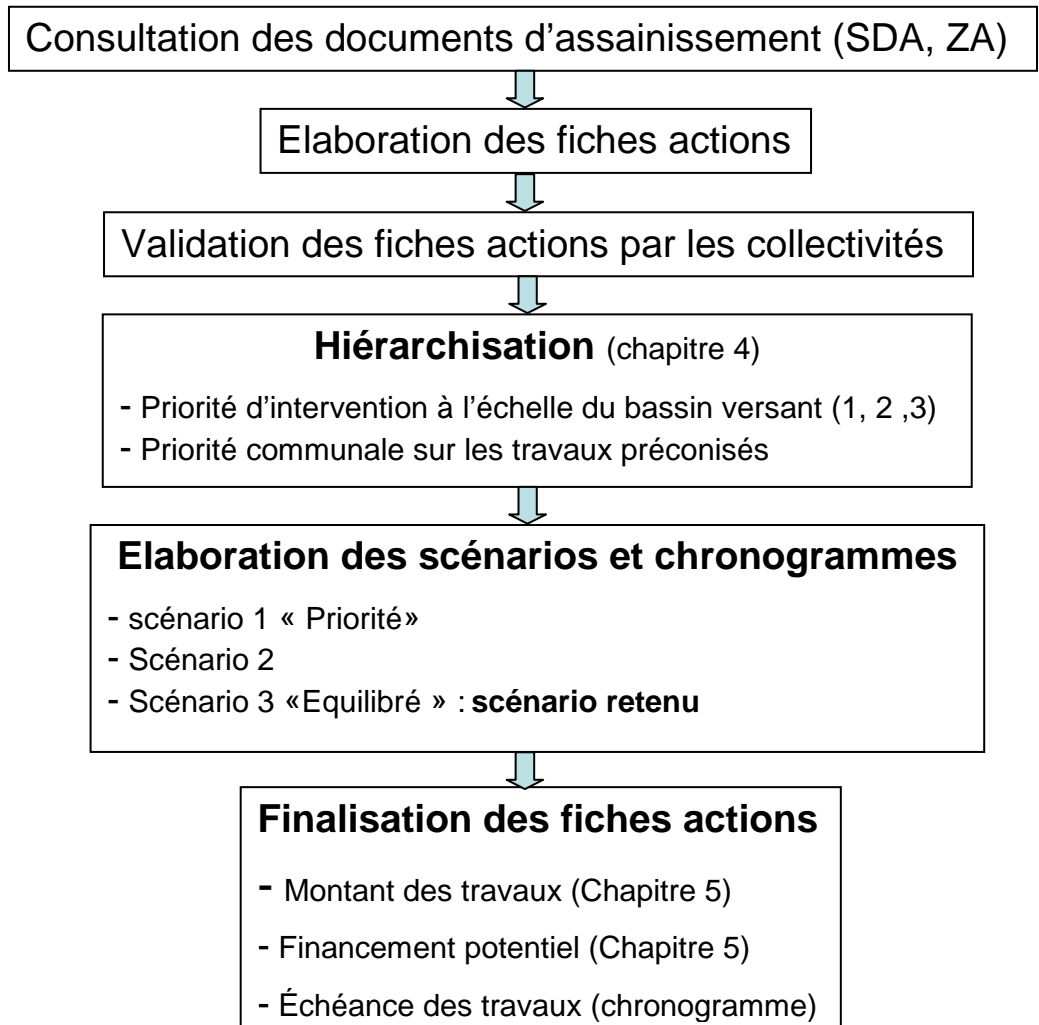


Figure 1 : Principales étapes pour la définition d'un programme de travaux adapté

La définition précise de la méthodologie suivie dans le cadre de cette étude est décrite au fil du présent rapport.

2.2. LES FICHES ACTIONS ISSUES DU PROGRAMME

Pour chaque commune du bassin versant de l'AEygues, une fiche action a été réalisée en partenariat avec chaque commune. Cette fiche reprend les informations relatives à l'assainissement communal ainsi que des informations complémentaires utiles à la compréhension de la situation de l'assainissement actuel.

Les fiches actions ont pour but premier de décrire les types de travaux et/ou investigations à mener vis-à-vis de l'assainissement des eaux usées sur une commune.

Ci-dessous un inventaire des actions à mener à l'échelle communale :

- Agir à la source pour limiter les rejets,
- Planifier l'assainissement quand il n'est pas réalisé,
- Raccorder les populations qui doivent être connectées à un traitement collectif,
- Améliorer et maîtriser les réseaux pour limiter les dysfonctionnements,
- Créer, optimiser les stations d'épuration du bassin versant et contrôler leur fonctionnement,
- Contrôler et entretenir l'assainissement non collectif.

A ces prescriptions techniques sont associées des indicateurs qui permettent d'apprécier l'action menée à l'échelle communale, et d'apprécier l'action globale menée à l'échelle du bassin versant qui a été réalisée. Sur chaque fiche action est reporté :

- Des indicateurs de réalisation (échancier),
- Des indicateurs financiers (le coût de l'action à mettre en œuvre),
- Et des indicateurs d'impact sur le milieu (cf. tableau de bord du suivi du programme d'action)

Le suivi des indicateurs permet donc de suivre l'évolution du plan d'action et facilitera sa gestion.

Les indicateurs retenus sont décrits dans le tableau de bord joint en annexe et ont fait l'objet d'une concertation avec l'Agence de l'Eau RM&C.

3. HYPOTHESES ET DONNEES DE BASES POUR L'ELABORATION DU PROGRAMME D'ACTION

L'analyse des solutions techniques prévues à l'échelle du bassin versant de l'Aeygues mène à l'élaboration d'un plan d'action, dont le but est d'améliorer l'état des milieux récepteurs. Le programme d'action se base en partie sur les solutions techniques identifiées dans les Schémas Directeur d'Assainissement (SDA) consultés et en partie sur les éléments produits en phase 1.

Les paragraphes suivants identifient les hypothèses et les données de bases qui ont été utilisées dans le cadre de l'élaboration du programme d'action.

3.1. FLUX DE POLLUTION A TRAITER

Les flux de pollution à traiter sont pris en compte pour évaluer l'échéance de saturation des équipements existants, dimensionner les ouvrages futurs et évaluer les gisements de déchets d'assainissement à prévoir à terme. Ces flux sont issus des documents d'assainissement consultés auprès des communes du bassin versant, ils prennent en compte :

- Les populations permanentes raccordées (soustraction des foyers en ANC),
- La population équivalente industrielle (hypothèses effectuées pour chaque commune présentant une activité industrielle significative).

Pour rappel (cf. rapport de phase 1), les flux de pollution futurs à traiter sont exprimés en « population équivalente totale raccordée ».

Dans le cadre des études préliminaires et afin d'évaluer au plus juste les échéances de saturation des systèmes d'assainissement existants et la programmation des travaux à prévoir, l'estimation des populations totales raccordées devra faire l'objet d'une analyse fine. Le programme de travaux a été établi à partir des bases de dimensionnement décrites dans les documents consultés auprès de chaque commune.

3.2. LES POINTS NOIRS RECENSES ET LEUR CLASSIFICATION

L'élimination des points noirs répertoriés en phase 1 est une priorité dans le montage des scénarios. Ces points noirs découlent d'un déséquilibre entre les systèmes d'assainissement et les milieux récepteurs, favorisant la dégradation des milieux. L'impact exercé sur le milieu est d'autant plus important que le milieu récepteur est sensible.

3.2.1. Assainissement collectif urbain

Les sources de dysfonctionnements dans le domaine de l'assainissement collectif (AC) ont deux origines : un système de traitement et/ou un réseau de collecte défaillant. Les solutions envisagées sont décrites dans le chapitre « Identification des besoins en matière d'assainissement ».

La performance du traitement décroît en fonction de l'âge des ouvrages de traitement. Le tableau ci-après identifie les âges des stations d'épuration identifiées sur le bassin

versant de l'AEygues. Ce critère a été pris en compte dans l'élaboration des scénarios, vis-à-vis de la directive ERU.

Syndicat	Commune	Année de la STEP	Syndicat	Commune	Année de la STEP
SMIAA	Buisson	1996	SIDREI	Nyons	2012
	Cairanne	1989		Sahune	1978
	Villedieu	2008		Sainte-Jalle	2004
	Caderousse	1978		Saint-Maurice-sur-Eygues	2009
	Camaret-sur-Aigues	50000		Vinsobres	1998
	Piolenc	2008		Montreal-les-Sources	2012
	Sainte-Cécile-les-Vignes	1992		Chauvac - Laux Montaux	2008
	Serignan-du-Comtat	1980		Montferrand la Fare	2010
	Uchaux	96-96-2010		Pelonne	2003
	Orange	74-62-70		Rémuzat	2010
	Saint-Roman-de-Malegarde	2009		Saint May	2011
SIDREI	Bellecombe-Tarandol	1998-2010	SIDRESO	Verclause	2011
	Saint-Sauveur-Gouvernet	2009		Villerperdrix	1980
	Tulette	1987		Bellegarde en Diois	2010-2001
	Arpavon	1969		La Motte Charançon	1998
	Châteauneuf-de-Bordette	1992-2007		Rosans	98-98
	Curnier	2010		Saint André de Rosans	55-98-98
	Eyroles	2008		Ribeyret	1960
	Le Poet-Sigillat	83-98-2008		Sorbiers	2005
	Mirabel-aux-Baronnies	2012			
	Montaulieu	1995			

Tableau 3 : Ages des stations de traitement sur le bassin versant de l'AEygues

A l'échelle du bassin versant, certains systèmes de traitement sont de technicité ancienne. Ils ne permettent pas d'avoir un traitement suffisant au regard de la pollution à éliminer.

3.2.2. Assainissement non collectif

A l'échelle du bassin versant de l'AEygues, de nombreuses collectivités ont recouru à l'assainissement autonome soit partiellement, soit en totalité (principalement les petites communes rurales). La phase 1 a recensé une vingtaine de communes assainies de façon totalement autonome. L'assainissement non collectif concerne moins de 3 % de la population recensée sur le bassin versant de l'AEygues. Face à l'accroissement du taux de raccordement aux stations d'épuration, une partie de la population continuera à être assainie de façon individuelle. En cas de dysfonctionnement des installations individuelles, les rejets vers le milieu récepteur ont souvent un impact dégradant. Il est indispensable de prévoir un entretien régulier de ces installations pour permettre une épuration satisfaisante des effluents vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

L'avancement des SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) s'inscrit dans l'optique de la mise en conformité de l'ensemble des unités de traitement individuelles.

Les contrôles menés dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif, informeront les propriétaires sur la nature et la nocivité des effluents et les solutions à apporter pour assurer un traitement efficace des eaux usées.

A l'échelle du bassin versant, seule manque la mise en place du SPANC sur la commune de Saint Roman de Malegarde. La maîtrise d'ouvrage de l'ANC sera assurée par la commune. Les contrôles pourront être délégués à une structure privée compétente.

Les taux d'avancement des SPANC devront être achevés dans les plus brèves échéances (100%). La mise en conformité des installations relatives à l'assainissement non collectif devrait avoir un impact sur le bon état des milieux.

3.2.3. Industriel

Souvent sujet à d'importants flux de pollution, le suivi de l'assainissement industriel est indispensable. L'enquête menée en phase 1 associée à l'analyse des données des flux de pollutions (Agence de l'Eau RM&C), révèlent que l'industrie présente un risque de pollution potentielle fort. Ce risque s'explique par les volumes de production produits et par l'insuffisance des systèmes de traitement.

A l'échelle du bassin versant de l'AEygues, les établissements industriels identifiés comme potentiellement polluants ont deux origines principales : les caves vinicoles et les moulins à huile.

Les flux de pollutions générés par l'activité industrielle se concentrent principalement sur les communes citées ci-après : Orange (en partie), Piolenc, Sainte Cécile les Vignes, Saint Roman de Malegarde, Serignan du Comtat, Travaillan, Uchaux, Villedieu, Mirabel aux Baronnies, Nyons, Saint Maurice sur Aygues, Tulette, Vinsobres, Cairanne, Camaret sur Aygues.

Le traitement des effluents industriels doit faire l'objet d'une attention particulière pour être conforme vis-à-vis de la réglementation en vigueur.

3.2.4. Sensibilité qualitative des milieux récepteurs

Les pollutions liées aux dysfonctionnements des systèmes d'assainissement ont ponctuellement des impacts dégradants à la fois sur les masses d'eau souterraine et superficielles.

Une pollution ponctuelle par des cyanobactéries existe actuellement dans la partie aval du bassin versant. Les causes n'ont pas encore été identifiées à ce jour, les mesures étant en cours.

Plus en amont, l'Eygues et l'Oule sont fragilisés par un apport en phosphore total important. L'apport de phosphore au milieu est principalement lié à l'activité de production d'huile d'origine végétale.

Les priorités d'actions (niveau 1, 2 et 3) ont été définies à partir de la vulnérabilité du milieu récepteur (Cf. Phase 1).

Dans le cadre de l'élaboration des scénarios du programme d'action, un ajustement des priorités d'actions a été apporté dans le but d'échéancier au mieux les travaux. Cet ajustement est basé sur la situation écologique et chimique des cours d'eau en 2009. Lors du diagnostic phase 1, ces paramètres avaient déjà permis d'identifier les niveaux de priorité. Ici, il est prévu de classer l'ensemble des communes dont les situations

écologique et chimique des milieux récepteurs sont qualifiées de « moyen » et « pas bon »

Le tableau suivant indique les communes du bassin versant pour lesquelles les travaux projetés ont été avancés dans le chronogramme au regard de la qualité chimique et écologique des milieux aquatiques récepteurs.

Syndicat	Communauté de communes	Commune	Etat chimique du CO : pas bon	Etat écologique moyen
SIDREI	CC val d'Eygues (compétence SPANC)	Aubres	x	x
		Condorcet	x	x
		Curnier	x	x
		Eyroles	x	x
		Les Pilles	x	x
		Nyons	x	x
		Sahune	x	x
	CC de Rémuzat	Montreal-les-Sources	x	
SIDRESO	CC Rémuzat	Cornillon		x
		La Charce		x
		Rémuzat	x	x
		Roussieux		
		Saint May	x	x
		Verclause		
		Villeperdrix	x	x
	CC du Diois	La Motte Chalançon		x
Hors Syndicat	CC du Val d'Oule	Rottier		x
		Bruis		x
		Montmorin		x
		Sainte Marie		x

« Pour les eaux superficielles : l'évaluation repose sur deux composantes : l'état chimique (au regard du respect de normes de qualité environnementale des eaux concernant 41 substances prioritaires et prioritaires dangereuses) ; l'état écologique, apprécié essentiellement selon des critères biologiques et des critères physicochimiques ». Source : Agence de l'Eau RMC

Tableau 4 : Inventaire des communes sur lesquelles l'Aeygues présente un état chimique pas bon et/ou un état écologique moyen

Les actions engagées à la source des pollutions ont un impact immédiat sur le bon état des milieux récepteurs. Dans cette optique, mener des actions pour limiter la quantité et la nocivité des rejets ne peut être que bénéfique pour l'environnement.

Pour rappel, l'objectif quantitatif des ressources ne concerne pas directement la présente étude. Cependant l'objectif qualitatif reste étroitement lié à l'objectif quantitatif.

3.3. IDENTIFICATION DES BESOINS EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT

3.3.1. Méthodologie

L'amélioration des systèmes de collecte et des filières de traitement permettent de limiter les pollutions actuelles et les dysfonctionnements, en vue de l'amélioration de la qualité des eaux et de la conservation des milieux naturels.

Vis-à-vis de l'échelle d'étude les travaux identifiés ont été regroupés en trois grandes catégories :

- Les travaux sur les unités de traitement et sur réseaux de transfert,
- Les travaux sur les réseaux de collecte,
- Les investigations et études supplémentaires.

Les travaux et investigations ont été regroupés pour chaque commune suivant le découpage décrit précédemment.

Si un regroupement a été effectué par secteur dans les documents d'assainissement consultés, celui-ci a été conservé. Il a fait l'objet d'une validation auprès des élus via les fiches actions.

Les scénarios envisagés répondent en priorité aux :

Dysfonctionnements identifiés sur les unités de traitement et les réseaux de transfert :

- Unité de traitement sous dimensionnée par rapport au flux à traiter,
- Filière de traitement obsolète,
- Absence de traitement des effluents (rejet direct vers le milieu naturel),
- Absence de transfert des effluents des secteurs classés en AC,
- Fuite/saturation des réseaux de transfert.

Dysfonctionnements identifiés sur les systèmes de collecte des eaux usées :

- Fuite/saturation des les réseaux,
- Rejet direct vers le milieu naturel sans traitement,
- Population classée en AC non raccordée au système collectif
- Intrusions d'eaux claires parasites dans les réseaux.

Pour palier aux types de dysfonctionnements identifiés et pour être cohérent vis-à-vis de la participation des différents financeurs, un découpage plus fin a été élaboré. Les subventions accordées aux communes dans le cadre de travaux d'assainissement varient en fonction de la nature de ces travaux.

Le découpage décrit dans les paragraphes ci-après, est la base d'entrée du tableau « Hiérarchisation » et du chronogramme (Cf. chapitre 3).

3.3.2. Les travaux liés aux unités de traitement

Les travaux à mener sur les unités de traitement ont été classés en deux catégories : les travaux de renouvellement et les travaux de réhabilitation.

Les travaux sur réseau de transfert sont associés aux travaux liés aux unités de traitement.

Les travaux à mener sur les stations d'épuration passent par leur mise en conformité, quelque soit la nature des travaux (réhabilitation ou renouvellement). Certaines stations d'épuration sont de technicité ancienne et ne permettent pas de traiter la pollution reçue efficacement. La capacité de traitement du système épuratoire doit être compatible avec les volumes d'effluents à traiter.

3.3.2.1. Renouvellement des STEP

Les travaux de renouvellement visent la création d'ouvrages de traitement neufs. Ces travaux permettront de traiter les effluents des populations actuellement non raccordées à un ouvrage de traitement collectif. L'analyse démographique et géographique des populations à l'échelle du bassin versant, indique qu'une part de la population communale est souvent trop excentrée pour être raccordée sur un ouvrage de traitement existant (cas des hameaux). Il est envisagé de créer des ouvrages de traitement indépendants pour ces populations (en général de petites unités de traitement).

3.3.2.2. Réhabilitation des STEP

Les travaux de réhabilitation visent la reprise partielle ou totale de l'ouvrage de traitement actuel. Les travaux ont pour but de mettre en conformité les ouvrages qui ne sont plus adaptés aux flux à traiter actuellement. Ces stations sont souvent vétustes et présentent un risque important pour le milieu récepteur. Cette situation découle à la fois du manque capacitaire de traitement, notamment en période de pointe, et à la fois de l'efficacité de la filière de traitement. L'extension de la station existante, le démantèlement de la station existante, la création d'un nouvel ouvrage en lieu et place de l'ancienne usine sont des travaux de réhabilitation.

3.3.2.3. Renforcement des collecteurs de transport (RT)

L'objectif de ces travaux est double :

- Palier aux insuffisances des collecteurs de transport à l'origine de déversements vers le milieu récepteur.
- Raccorder des nouveaux quartiers à une unité de traitement existante ou à créer.

Ces travaux permettent d'acheminer la totalité des effluents jusqu'aux usines de traitement. Les volumes excédentaires peuvent dans certaines situations être dirigés vers des bassins tampons. Ces travaux sont une condition pour permettre aux communes de continuer à se développer. Les travaux sur les collecteurs n'excluent pas les actions sur les réseaux séparatifs.

3.3.3. Les travaux sur le réseau de collecte

Les travaux à mener sur les réseaux de collecte sont scindées en trois catégories : réhabilitation et élimination des eaux parasites, renouvellement et extension.

3.3.3.1. Réhabilitation des réseaux

La réhabilitation des réseaux de collecte consiste à la reprise des réseaux existants. Ces travaux sont menés sur les réseaux où des défaillances sont identifiées (réseau vétuste sujet aux fuites et aux intrusions d'eaux parasites).

Les travaux de renouvellement intègrent la mise en séparatif des réseaux. Les travaux de mise en séparatif consistent généralement à la création de réseaux d'eaux usées et à la modification des boîtes de raccordement.

Pour s'assurer de l'efficacité de ces travaux, il est essentiel de prendre des mesures en amont des travaux vis-à-vis de la mise en conformité des branchements.

3.3.3.2. Renouvellement des réseaux

Le renouvellement de réseau consiste à la pose d'un réseau de collecte neuf en vue de raccorder de nouvelles habitations. Ces travaux permettent de raccorder les zones de développement.

3.3.3.3. Extension des réseaux

L'extension des réseaux de collecte est établie à partir d'un réseau existant. Le nouveau réseau crée est ainsi directement raccordé à une usine de traitement. Le réseau intercepteur et la STEP doivent être suffisamment dimensionnés pour accepter le flux à traiter supplémentaire. Dans le cas contraire, des travaux de réhabilitations sur le réseau existant et sur l'ouvrage de traitement sont alors à réaliser.

3.3.4. Les investigations et études supplémentaires

Des études et investigations supplémentaires sont prévues si elles ont été préconisées dans les documents d'assainissement consultés. Des études supplémentaires sont intégrées au programme d'action quand les informations relatives à la situation de l'assainissement communal s'avèrent insuffisantes pour préconiser des actions techniques.

Dans le cas où, aucun document d'assainissement, types SDA/ZA, n'a été établi sur une commune, ce document sera à élaborer.

Dans le cas où, le document d'assainissement est trop ancien, et risque de ne plus être représentatif de la situation de l'assainissement communal, il sera à réactualiser.

Dans le cas où, le document consulté identifie des investigations supplémentaires à mener dans le cadre de futurs travaux, ces investigations seront à réaliser.

Dans le cas où, le SPANC n'a pas été lancé sur certains EPCI ou sur certaines communes, celui-ci devra être lancé dans les plus brefs délais.

3.4. INTEGRATION DES TRAVAUX PROGRAMMES

Les travaux programmés sont des travaux déjà lancés par les communes (ou en cours de lancement) et dont l'échéance de réception des travaux a été indiquée dans les fiches actions suite à leur validation. Ces travaux sont directement placés dans le chronogramme aux échéances correspondantes.

Sur bassin versant de l'AEygues, la communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence est un cas particulier. Suite à la réalisation d'un schéma directeur d'assainissement à l'échelle de son territoire d'intervention (6 communes) un programme de travaux a été élaboré. Ce programme est en cours de réalisation et l'ensemble des travaux seront livrés à échéance 2015.

Le tableau ci-après dresse l'inventaire des travaux déjà programmés à l'échelle du bassin versant, (classement effectué par type de travaux/investigations).

Les coûts estimatifs de ces travaux renseignés par les communes ou EPCI lors de la validation des fiches actions ne sont pas réactualisés (études récentes).

Travaux	Année	2012	2013	2014	2015
	Commune				
Renouvellement STEP	Buisson	Réflexion pour le renouvellement de la STEP actuelle (pas d'information)			
	Serignan-du-Comtat		x		
	Uchaux	x			
	Lagarde Paréol	x			
	Aubres	x			
	Mirabel-aux-Baronnies	x			
	Nyons	x	x		
	Venterol	x			
	Vinsobres	x			
	Montreal-les-Sources	x			
	La Charce	Champs d'épandage envisagé (pas d'information supplémentaire)			
	Bellegarde en Diois	x			
Réhabilitation STEP	Sainte Cécile les Vignes				
Réhabilitation du réseau	Camaret-sur-Aigues	x	x	x	x
	Piolenc	x	x	x	x
	Serignan-du-Comtat			x	x
	Tulette	x			
Renouvellement du réseau de collecte	Piolenc				
	Mirabel-aux-Baronnies	x			
	Nyons	x		Prévu sans infos	x
	Bellegarde en Diois	x			
Etude	Venterol	x			
	Vinsobres	Etude en cours, réhabilitation de la STEP			

Tableau 5 : Inventaire des travaux déjà programmés sur le bassin versant

Sur le bassin versant de l'AEygues, les communes de Buisson, de la Charce, et de Vinsobres prévoient la réalisation d'une STEP à très courte échéance. Aucune information supplémentaire n'a été renseignée suite à la validation des fiches actions. Une fois que les coûts estimatifs de ces ouvrages seront établis, ils pourront être intégrés dans le programme d'action et dans le chronogramme.

3.5. CONCLUSION

Les fiches actions produites conjointement à ce présent rapport identifient par commune les travaux à réaliser.

Les actions à mener ont pour objectif de limiter la dégradation des milieux récepteurs par rapport à l'état actuel. Les actions à la source de la pollution sont les solutions à privilégier.

La réflexion sur le programme de travaux à envisager sur les réseaux (réhabilitation, renouvellement, suppression des rejets directs de temps sec, renforcement de l'auto surveillance...) est indispensable pour atteindre un fonctionnement optimal des stations d'épuration. La mise en conformité des systèmes d'assainissement à l'échelle du bassin versant reste une priorité pour répondre aux objectifs de la Directive ERU (Eaux Résiduaires Urbaines).

4. STRATEGIE D'ELABORATION DU PROGRAMME D'ACTION

4.1. OBJECTIFS

L'objectif principal est de limiter les pollutions actuelles et les dysfonctionnements, en vue de l'amélioration de la qualité des eaux et de la conservation des milieux naturels.

Le programme de travaux concerne :

- les aménagements à apporter aux réseaux de collecte,
- les regroupements de communes pour l'assainissement intercommunal,
- la mise en conformité des installations, (les aménagements à apporter aux stations à remplacer ou à supprimer),
- les aménagements à apporter aux réseaux de transfert vers les nouvelles unités de traitement,
- la mise en conformité des dispositifs ANC.

Le programme de travaux devra répondre aux exigences suivantes :

- assurer une fiabilité optimale de la collecte et du traitement,
- respecter la qualité des milieux récepteurs et s'inscrire dans une démarche de recherche du bon état écologique des cours d'eau concernés aux échéances prévues,
- être globalement cohérent, techniquement réaliste et financièrement compatible avec les capacités des maîtres d'ouvrage,
- permettre une montée en puissance progressive sur une durée suffisamment courte du programme d'action pour que les effets positifs soient rapidement perceptibles, mais suffisamment longue pour permettre un certain étalement dans le temps des investissements.

L'échéancier du programme d'action intègre les éléments suivants :

- les travaux préconisés seront à réaliser sur une période de 10 ans à partir de l'année 2012 (sous réserve de pouvoir porter le projet financièrement),
- les bases de dimensionnement sont celles décrites dans les documents consultés auprès de chaque commune. Dans le cadre des études avant projet les bases de dimensionnement devront être analysées finement.
- les coûts sont considérés constants et ont été actualisés (hors coûts estimatifs des travaux programmés, Cf. chapitre 5.2).

4.2. METHODOLOGIE

4.2.1. Approche générale

Dans le cadre de la réalisation de la phase 2, les fiches actions identifient les travaux et les investigations à mener et ont fait l'objet d'un aller-retour avec les communes afin d'y apporter les rectifications et compléments nécessaires vis à vis les travaux à réaliser.

Au total sur les 67 fiches réalisées 42 fiches actions ont été validées, soit 25 non validées (Cf. retour des fiches action – lot 1, joint en annexe).

Le programme d'action sera globalement fidèle aux travaux préconisés sur le bassin versant (63% de retour).

La logique principale du programme d'action est basée sur l'idée que tous les travaux préconisés sont réalisables techniquement et financièrement, sans quoi il serait difficile d'établir des scénarios.

Le scénario qui sera retenu découle de la modulation du scénario 1 « priorité » (cf. 4.2.4 Présentation général des scénarios élaborés). L'approche du programme consiste à appréhender les travaux d'un point de vue organisationnel.

Cette approche apparait essentielle dans un objectif d'intégration des opportunités qui pourraient s'offrir tout au long de l'échéancier.

4.2.2. Première étape : Hiérarchisation des travaux

4.2.2.1. Hiérarchisation à l'échelle du bassin

Suite à l'inventaire des travaux à réaliser sur l'ensemble des communes du bassin versant de l'AEygues, une hiérarchisation des travaux est réalisée. La définition des priorités est réalisée en fonction des éléments suivants :

- de la classification effectuée en phase 1 (niveau 1, 2 et 3),
- du périmètre d'intervention des différents maîtres d'ouvrage,
- de la mise en conformité des unités de traitement,
- de l'intégration des travaux déjà définis par les maîtres d'ouvrage,
- de l'état écologique et chimique des cours d'eau.

Les travaux programmés sur certaines communes sont intégrés directement dans le tableau « hiérarchisation » réalisé.

Les travaux en cours de réalisation sont indiqués dans le tableau par l'annotation « En cours »

Pour certaines communes aucun problème d'assainissement notoire n'a été identifié. Ces communes n'ont pas fait l'objet du classement dans un des 3 niveaux définis en phase 1. En phase 2, ces communes sont intégrées aux communes classées en niveau 3. L'intégration de ces communes permet de rester cohérent vis-à-vis des priorités des travaux à réaliser.

4.2.2.2. Hiérarchisation à l'échelle de la commune

Un second classement a été effectué à l'échelle communale. Il consiste à échelonner les travaux sur plusieurs années pour rester cohérent financièrement. Le choix de prioriser tels ou tels travaux est défini à l'échelle communale. Il n'existe aucune règle de priorisation établie à l'échelle du bassin versant.

Par exemple, sur certaines communes, la logique d'élimination des eaux parasites permettraient de diminuer les flux à traiter. Dans les cas où des travaux sur STEP sont également préconisés, les travaux à réaliser en amont (élimination des eaux parasites) pourraient avoir un impact significatif sur le dimensionnement des unités de traitement.

Dans les cas où plusieurs interventions sont prévues sur une même commune mais sur des systèmes d'assainissement indépendants, les travaux seront à réaliser par secteur géographique (Les secteurs d'intervention sont ceux définis dans les documents d'assainissement consultés).

4.2.2.3. Outil de travail et construction « tableau hiérarchisation »

Le tableau crée permet de visualiser simultanément deux informations :

- la priorité d'action des communes (identifiée par un code couleur),
- la priorité des travaux à l'échelle communale (identifiée par un code numérique).

Les types d'actions sont scindés en plusieurs items dans le but d'être en phase avec les critères d'éligibilité des différents financeurs. Les actions projetées sont définies dans le chapitre 3.3 « Identification des besoins en matière d'assainissement ».

Les communes sont classées par syndicat et par communauté de communes. Ce classement permet d'analyser rapidement les priorités des travaux et devient l'outil de base pour la création des scénarios.

Dans le cadre de l'élaboration de ce tableau, un inventaire des maitres d'ouvrage sur le bassin versant de l'AEygues a été réalisé à partir de la validation des fiches actions. Cet inventaire est repris indépendamment du tableau « Hiérarchisation » dans l'annexe 2. Ce document recense les maitres d'ouvrage qui ont la compétence AC et/ou ANC.

Les travaux sont classés à partir de trois niveaux de priorité (code couleur) et sont à réaliser sur des échéances variables (5 ans, 6-8 ans et 9-10 ans), cf. chapitre 4.2.3 Elaboration des scénarios et chronogramme).

Les échéances des travaux à l'échelle communale sont identifiées par un code numérique et non pas par un code couleur.

Le code numérique infra-communal varie au maximum entre le chiffre 1 et le chiffre 5, correspondant respectivement à la première et la dernière année des travaux classés en priorité 1 (code couleur orange foncé).

Les bornes supérieures de chaque phase ne seront pas figées au moment de l'élaboration du scénario retenu. L'étalement des travaux sur la durée totale de l'échéancier permettra un équilibre des coûts interannuels.

Prenons un exemple concret : la commune de Saint Cécile des Vignes :

Type de travaux	Désignation	Priorité
Travaux liés aux STEP	Renouvellement + RT	
	Réhabilitation / extension +RT	1
Travaux liés aux réseaux de collecte	Réhabilitation et eaux parasites	
	Renouvellement	
	Extension	2
Etude / investigation supplémentaire		

Tableau 6 : Exemple d'analyse du tableau « Hiérarchisation »

Premièrement, le code couleur relatif au niveau de priorité communale à l'échelle du bassin versant est orange foncé. La commune est donc classée en priorité 1. Les travaux sont donc à réaliser dans les 5 premières années du programme d'action.

Deuxièmement, on note que deux actions sont à réaliser :

- des travaux de réhabilitation sur STEP,
- des travaux d'extension du réseau de collecte.

Troisièmement, le code numérique indique que les travaux de réhabilitation de la STEP sont prioritaires et à réaliser dans la première année de la phase 1 soit en 2012. Les travaux d'extension du réseau de collecte sont prévus pour la seconde année soit en 2013.

Le tableau « Hiérarchisation » est fourni ci-après au format A3.

La lecture du tableau est à mettre en relation avec le tableau « inventaire des maîtres d'ouvrage » et le chronogramme du scénario retenu.

Tableau 7 : Tableau de hiérarchisation

Syndicat		SMIAA (Vaucluse, 11 communes)												
Communauté de communes		CC Aygues Ouvèze Provence										Hors CC		
Type de travaux	Commune	Buisson	Cairanne	Villedieu	Caderousse	Camaret-sur-Aigues	Piolenc	Sainte-Cécile-les-Vignes	Serignand-du-Comtat	Travaillan	Uchaux	Lagarde-Paréol	Orange	Saint-Roman-de-Malegarde
Travaux liés aux STEP	Renouvellement + RT	en cours de réflexion		3					2		1	1		
	Réhabilitation / extension +RT							1						
Tavaux liés aux réseaux	Réhabilitation et eaux parasites			2		1	1, 2, 3, 4		3, 4					
	Renouvellement						1, 2				2			
	Extension					1		2	1, 2					
Etude / investigation supplémentaire			1	1	1								1	1

Syndicat		SIDREI (Drôme, 25 communes)												
Communauté de communes		CC Pays de Buis les Baronnie				SIVOM Tricastin	CC val d'Eygues							
Type de travaux	Commune	Bellecombe-Tarandol	Besignan	Saint-Sauveur-Gouvernet	Rochebrune	Tulette	Arpavon	Aubres	Chateauneuf-de-Bordette	Chaudbonne	Condorcet	Curnier	Eyroles	Le Poet-Sigillat
Travaux liés aux STEP	Renouvellement + RT		1	1, 3	1	4		En cours	2	1, 2	1			1
	Réhabilitation / extension +RT						2							
Tavaux liés aux réseaux	Réhabilitation et eaux parasites					en cours et 3						1		
	Renouvellement	1	2	2, 4	2			1, 3	1, 3, 4	2				2
	Extension									3				
Etude / investigation supplémentaire							1					1		

Syndicat		SIDREI (Drôme, 25 communes)												
Communauté de communes		CC val d'Eygues											CC Rémuzat	
Type de travaux	Commune	Les Pilles	Mirabel-aux-Baronnies	Montaulieu	Nyons	Plégon	Sahune	Sainte-Jalle	Saint-Ferreol-Trente-Pas	Saint-Maurice-sur-Eygues	Valouse	Venterol	Vinsobres	Montreal-les-Sources
Travaux liés aux STEP	Renouvellement + RT	4	en cours		en cours et 2	1	2		1, 3, 5					en cours
	Réhabilitation / extension +RT													
Tavaux liés aux réseaux	Réhabilitation et eaux parasites													
	Renouvellement	5	en cours		en cours et 2	2, 3		2, 3	2, 4, 5					
	Extension									1		en cours	en cours	
Etude / investigation supplémentaire							1							

Syndicat		SIDRESO (Drôme 18 communes et Hautes Alpes 2 communes)											
Communauté de communes		CC Rémuzat											
Type de travaux	Commune	Chauvac - Laux Montaux	Cornillac	Cornillon	La Charce	Lemps	Montferrand la Fare	Pelonne	Rémuzat	Roussieux	Saint May	Verclause	Villerperdrix
Travaux liés aux STEP	Renouvellement + RT	2	1		en cours de réflexion	1	1 et 3				2	1 et 2	
	Réhabilitation / extension +RT												2
Tavaux liés aux réseaux	Réhabilitation et eaux parasites												
	Renouvellement	3					4				3	1, 2 et 3	3
	Extension						2						
Etude / investigation supplémentaire		1		1				1	1	1	1		1

Syndicat		SIDRESO (Drôme 18 communes et Hautes Alpes 2 communes)												
Communauté de communes		CC du Diois						CC interdépartementale des Baronnie					Hors CC	
Type de travaux	Commune	Bellegarde en Diois	Chalancon	Establet	La Motte Chalancon	Rottier	Amayon	Saint Dizier en Diois	Rosans	Saint André de Rosans	Moydans	Ribeyret	Sorbiers	Pommerol
Travaux liés aux STEP	Renouvellement + RT	en cours	2	1				1	2	1 et 3				
	Réhabilitation / extension +RT									2				
Tavaux liés aux réseaux	Réhabilitation et eaux parasites													
	Renouvellement	en cours							3	4				
	Extension		1	2								2		
Etude / investigation supplémentaire					1	1	1		1		1	1	1	1

Syndicat		Hors Syndicat		
Communauté de communes		CC du Val d'Oule		
Type de travaux	Commune	Bruis	Montmorin	Sainte Marie
Travaux liés aux STEP	Renouvellement + RT	1	1	1
	Réhabilitation / extension +RT			
Tavaux liés aux réseaux	Réhabilitation et eaux parasites			2
	Renouvellement			
	Extension	2	2	
Etude / investigation supplémentaire				

Légende

Classification Phase 1 <div style="display: flex; justify-content: space-between; width: 100%;"> <div style="width: 30%; border: 1px solid black; padding: 2px;"> Priorité 1 Priorité 2 Priorité 3 </div> <div style="width: 60%; border: 1px solid black; padding: 2px;"> Classification infra communale Année 1 Année 2 Année 3 Année 4 Année 5 </div> </div>	Correspondance à établir avec les travaux de priorité 1, 2 et 3
Commune hors syndicat	Commune hors communauté de communes

4.2.3. Seconde étape : élaboration des scénarios et chronogramme

4.2.3.1. Définition

La seconde étape de la phase 2 consiste à l'élaboration du chronogramme sur 10 ans à partir de 2012. Le choix d'établir une programmation sur cette période a fait l'objet d'une concertation avec les services de l'Agence de l'Eau RM&C. Cette durée correspond en général à la durée de vie d'un SDA avant sa réactualisation. Dans l'optique que tous les travaux soient réalisables financièrement, la fin du programme est établie à l'horizon 2021.

La programmation des travaux se base sur le tableau «Hiérarchisation».

Le chronogramme permet d'analyser rapidement les estimations des coûts des travaux par syndicat, par communauté de communes et par commune.

Le chronogramme définit les échéances des travaux à mener pour chaque maître d'ouvrage. Les coûts estimatifs des travaux à réaliser seront renseignés par an, par type de travaux d'assainissement et pour chaque maître d'ouvrage. Il est important de souligner que la réalisation de ces travaux est dépendante des financements accordés aux collectivités. Les limites financières des communes pourraient avoir des répercussions dans l'avancement de la réalisation des travaux.

Le chronogramme découle directement du scénario retenu. Le chronogramme retenu est joint au présent rapport et analysé dans le chapitre 4.3 « Orientation du programme d'action »

4.2.3.2. Outil de travail et construction

Un tableau à double entrée a été construit. Les travaux à réaliser sont renseignés par an et par commune.

Ce tableau reprend les résultats de la première étape (tableau de hiérarchisation), dont le degré de priorité de la commune et le degré de priorité des travaux à l'échelle communale définissent la place de la réalisation des travaux dans l'échéancier.

Les priorités d'ordre 1 sont à réaliser préférentiellement dans les 5 premières années à partir de 2012. Néanmoins, **une démarche logique dans l'agencement des travaux est indispensable pour obtenir une efficacité maximale en terme d'impact sur le milieu naturel**. Dans les cas où une commune n'a pas établi de document d'assainissement, ou s'il est trop ancien, sa réalisation est indispensable pour déterminer les points d'amélioration à apporter sur les systèmes d'assainissement.

Les zones où les populations sont importantes seront prioritaires par rapport aux communes de plus faibles populations (de quelques dizaines d'habitants) toute chose égale par ailleurs à la nature du milieu récepteur.

Le tableau suivant décrit la structure du chronogramme élaboré. Le code couleur établie en phase 1 est conservé pour faciliter les allers-retours avec le tableau « Hiérarchisation » et ainsi comprendre les modulations qui ont été effectuées pour découler sur le scénario final.

Les coûts estimatifs des travaux sont renseignés dans le chronogramme en kilo euros.

Type de travaux	SOUS TYPE	Année												
		Commune	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	CC	
Travaux liés aux STEP	Renouvellement et réseau de transfert	Com A	K€	K€	K€	K€	K€					K€		
	Réhabilitation / extension et réseau de transfert	Com B	K€							K€				
Travaux liés aux réseaux	Réhabilitation du réseau de collecte et eaux parasites	Com C	K€	K€	K€	K€								
	Renouvellement du réseau de collecte	Com D	K€	K€									K€	
	Extension	Com E	K€											
Etude / investigation supplémentaire / Mise en place d'un SPANC		Com F							K€		K€			

Tableau 8 : Architecture du chronogramme

4.2.4. Présentation générale des scénarios élaborés

4.2.4.1. Approche générale

Quelque soit le scénario, la durée totale et les durées intermédiaires du programme d'action restent inchangées. Le programme d'action est établi à partir de 2012 pour une durée de 10 ans (échéance 2021). Le classement des communes en trois degrés de priorité, vis-à-vis de leurs systèmes d'assainissement et leurs impacts sur le milieu récepteur, correspond aux trois durées intermédiaires fixées à 5, 3 et 2 ans.

Au total 3 scénarios ont été définis : un scénario 1 « priorité » et deux scénarios qui ont été envisagés à partir de la modulation du chronogramme du scénario 1 « Priorité ». Ces modulations consistent en un déplacement des travaux dans le chronogramme dans le but d'être globalement cohérent financièrement et compatible avec les capacités financières des maîtres d'ouvrage.

L'enveloppe financière globale du programme d'action est la même quelque soit le scénario retenu. Le coût global du programme d'action est estimé à 19 470 K€.

Seule la priorisation des travaux et donc leur programmation dans le temps pourront évoluer en fonction du scénario retenu.

Le tableau suivant identifie les montants totaux estimatifs par syndicat (communes adhérentes).

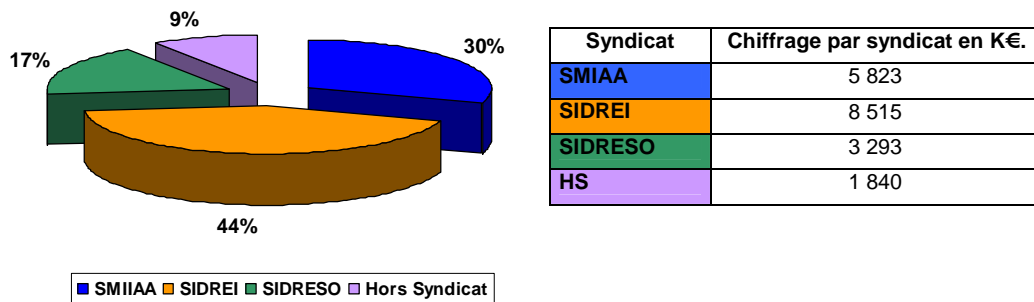


Figure 2 : Répartition du coût total du programme d'action par syndicat (commune adhérentes)

- Le syndicat SIDREI participe à près de 44 % du coût total des travaux à l'échelle du bassin versant (pour rappel : 25 communes, 16 650 habitants).
- La syndicat SMIAA participe à près de 30 % du coût total des travaux à l'échelle du bassin versant. Le nombre de communes sur ce syndicat est de 11, et sa population représente 70 % de la population totale du bassin versant. Le territoire du SMIAA présente la plus forte concentration d'activité industrielle et assimilée.

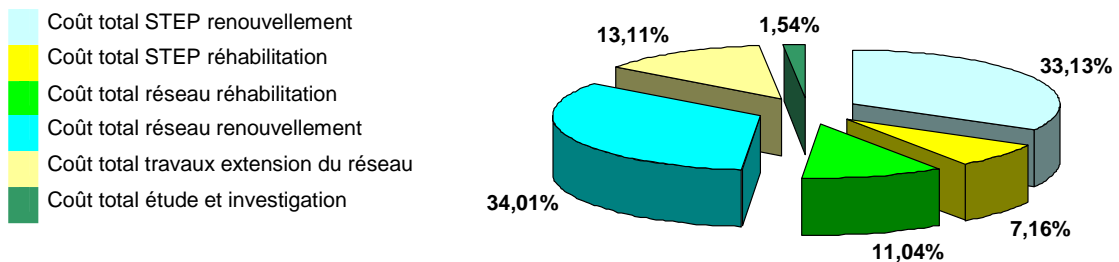


Figure 3 : Répartition du coût total du programme d'action par type de travaux

Suite à l'analyse des coûts estimatifs par type de travaux :

- Les travaux de renouvellement sur STEP et sur les réseaux de collecte représentent 67 % sur coût total des travaux (soit plus de 13 000 K€).
- Les travaux sur les réseaux de collecte (réhabilitation, renouvellement, et extension) sont estimés à 11 300 K€, soit près de 60 % du coût global.

Le scénario retenu découle des modulations progressives du scénario 1 et 2. Les résultats fournis précédemment restent identiques quelque soit le scénario. Tout en restant fidèle aux priorités environnementales, le scénario retenu est dit équilibré vis-à-vis des capacités financières des maîtres d'ouvrage et des subventions qui pourraient être accordées par les différents financeurs.

4.2.4.2. Le scénario « priorité »

Suite aux prescriptions envisagées dans les documents d'assainissement consultés, ce scénario prévoit :

- la réalisation des travaux relatifs aux stations d'épuration, aux réseaux de collecte et les investigations supplémentaires des communes classées en priorité 1 dans les 5 premières années (soit de 2012 à 2016).
- la réalisation des travaux relatifs aux stations d'épuration, aux réseaux de collecte et les investigations supplémentaires des communes classées en priorité 2 dans les 3 années suivantes (2017, 2018 et 2019).
- la réalisation des travaux relatifs aux stations d'épuration, aux réseaux de collecte et les investigations supplémentaires des communes classées en priorité 3 dans les 2 dernière années du programme d'action (soit 2020 et 2021).

Ce scénario de référence découle directement du tableau « Hiérarchisation » sans modulation.

Les travaux déjà prévus par les différents maîtres d'ouvrage sont directement intercalés dans le chronogramme à l'échéance de réalisation établie.

Le scénario « priorité » est joint dans l'annexe 3.

Il est important de comprendre que ce scénario est essentiel pour la réalisation du scénario retenu. Il se place comme la base du chronogramme, même si il reste seulement axé sur les priorités environnementales.

Le tableau ci-dessous identifie les coûts annuels (en K€) des travaux du scénario 1 « Priorité »

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Coût total STEP renouvellement	300	975	580	0	0	1 368	2 080	113	745	290
Coût total STEP réhabilitation	1 000	30	0	0	0	0	265	0	0	100
Coût total réseau réhabilitation	298	534	496	273	0	310	0	0	240	0
Coût total réseau renouvellement	325	795	0	675	0	747	1 223	824	1 216	817
Coût total réseau extension	638	730	0	0	0	130	355	0	240	460
Coût total étude et investigation	15	5	0	0	0	110	0	0	170	0
Coût total des actions par an	2 575	3 069	1 076	948	0	2 665	3 923	937	2 611	1 667
Part annuelle (en %)	13,2%	15,8%	5,5%	4,9%	0,0%	13,7%	20,1%	4,8%	13,4%	8,6%

Le coût estimatif des travaux des deux premières années du programme d'action représente près de 30% du montant total de l'ensemble des travaux prévus dans le programme d'action. Cela s'explique par les travaux déjà échelonnés par les maîtres d'ouvrage.

4.2.4.3. Scénario 2

A partir des prescriptions envisagées dans les documents d'assainissement consultés et à partir de la modulation du scénario 1, le scénario 2 prévoit :

- Le reclassement des travaux des communes au droit desquelles l'état chimique de l'AEygues n'est pas bon.
- Le reclassement des travaux des communes au droit desquelles l'état écologique de l'AEygues est moyen.

L'analyse du chronogramme indique que certaines communes classées en priorité 2 (orange clair) sont reclassées.

La modulation du chronogramme est établie à partir des communes suivantes :

Tulette, Chaudebonne, Condorcet, Mirablel aux Baronnie, Rosans, Villeperdrix, Les Pilles, Rémuzat, Saint May et la Motte Chalançon.

Les travaux d'assainissement des communes citées ci-dessus ont pu être classés dans la durée de réalisation des travaux de priorité 1 (5 premières années du programme d'action).

Le tableau ci-dessous identifie les coûts annuels (en K€) des travaux pour le scénario 2.

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Coût total STEP renouvellement	300	975	580	790	450	1 268	850	203	745	290
Coût total STEP réhabilitation	1 000	295	0	0	0	0	0	0	0	100
Coût total réseau réhabilitation	298	534	686	273	0	120	0	0	240	0
Coût total réseau renouvellement	325	795	95	675	695	855	325	824	1 216	817
Coût total réseau extension	638	730	0	0	0	310	175	0	240	460
Coût total étude et investigation	135	15	0	10	15	55	0	0	70	0
Coût total des actions par an	2 695	3 344	1 361	1 748	1 160	2 608	1 350	1 027	2 511	1 667
Part annuelle (en %)	13,8%	17,2%	7,0%	9,0%	6,0%	13,4%	6,9%	5,3%	12,9%	8,6%

La part du montant des travaux de chaque début de phase est très importante par rapport aux coûts totaux des autres années.

Les trois années de début de phase (2012, 2017 et 2020) représentent à elles seules plus de 40 % du coût estimatif total des travaux.

Les deux premières années du programme d'action représente 31% du coût estimatif total des travaux.

Le scénario 2 est joint en annexe 4.

La recherche d'un équilibre financier sur la durée totale du programme d'action doit être apportée pour rester cohérent vis-à-vis des aides financières qui peuvent être accordées à l'échelle du bassin versant.

4.2.4.4. Scénario 3 « scénario optimal et équilibré »

A partir du scénario 2, le scénario 3 a été modulé en fonction des objectifs fixés ci-dessous :

- Les communes sans document d'assainissement type SDA/ZA doivent faire les démarches pour avoir à disposition ces documents à l'horizon 2014.
- Les documents d'assainissement qui doivent faire l'objet d'une mise à jour devront être réactualisés à l'horizon 2014 (on rappelle que la durée de vie d'un SDA avant sa réactualisation est généralement de 10ans).

Ce scénario vise à équilibrer les coûts estimatifs annuels sur le bassin versant. En aucun cas les priorités des communes n'ont été revues « à la baisse ». En revanche, les travaux de priorité 3 ou de priorité 2, peuvent être avancés dans le chronogramme.

Le tableau ci-après identifie les coûts annuels (K€) des travaux pour le scénario 3 « Optimal et Equilibré »

Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Coût total STEP renouvellement	300	975	705	790	900	761	940	195	650	235
Coût total STEP réhabilitation	1 000	395	0	0	0	0	0	0	0	0
Coût total réseau réhabilitation	298	534	686	273	0	120	0	0	0	240
Coût total réseau renouvellement	325	795	95	675	1 235	315	325	1 269	1 021	567
Coût total réseau extension	638	605	0	125	0	310	175	0	240	460
Coût total étude et investigation	145	15	60	10	15	50	0	5	0	0
Coût total des actions par an	2 705	3 319	1 546	1 873	2 150	1 556	1 440	1 469	1 911	1 502
Part annuelle (en %)	13,9%	17,0%	7,9%	9,6%	11,0%	8,0%	7,4%	7,5%	9,8%	7,7%

Hormis, les deux premières années du programme d'action, la part interannuelle des montants des travaux varient entre 7 et 11% par rapport au coût total. Les coûts des travaux pour les années 2012 et 2013, n'ont pu être rééquilibrés puisque la majorité des travaux découlent d'un programme d'action déjà établi par des maîtres d'ouvrage (part importante de la communauté de communes Aygues Ouvèze Provence).

Une analyse fine de ce scénario est décrite dans le chapitre 4.3 « Orientation du programme d'action ». Le chronogramme est inséré directement dans le rapport.

4.3. ORIENTATION DU PROGRAMME D'ACTION PREFERENTIEL

L'objectif du programme de travaux (issu du scénario 3) est de permettre à l'échelle du bassin versant de l'AEygues de disposer de systèmes de collecte performants et conformes à la réglementation.

Les premières orientations de la stratégie de gestion de l'assainissement visent l'amélioration de la connaissance des systèmes d'assainissement et la poursuite des travaux engagés.

Le programme d'action proposé se base sur les résultats des études antérieures et sur les échanges réalisés avec les communes par le biais des fiches actions.

La connaissance du fonctionnement des stations d'épuration et de leur situation actuelle vis-à-vis de la réglementation est **relativement hétérogène** à l'échelle du bassin versant.

Afin d'atteindre le même niveau de connaissance pour tous les systèmes de collecte et de disposer d'un état des lieux précis qui permettra de compléter les actions à mener sur l'ensemble des communes du territoire, il a été proposé d'engager :

- l'actualisation des documents d'assainissement ;
- la réalisation d'un diagnostic complet pour certaines communes.

Il apparaît que de nombreuses communes ou communautés de communes mènent actuellement de gros efforts pour l'amélioration des systèmes d'assainissement.

On retient en particulier, les actions menées par la communauté de communes Aygues Ouvèze Provence sur l'assainissement collectif, ou encore la création de la STEP d'Orange de 45 000 équivalent habitant (livrée en 2009).

Au niveau du bassin versant de l'AEygues 6 STEP sont en cours de réalisation et doivent être livrées pour 2012. Sur les communes de Buisson, La Charce et de Vinsobres les études de réflexion sont en cours.

Par ailleurs des travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'assainissement sont actuellement en cours.

5. ESTIMATION DU COUT GLOBAL DU SCENARIO RETENU ET PLAN DE FINACEMENT

Le scénario retenu prend en compte les objectifs d'amélioration de fonctionnement de l'assainissement et de la qualité de la ressource en eau mais également du coût des opérations.

Ainsi, une base de coûts a été déterminée pour le chiffrage des travaux dans le but d'actualiser les montants identifiés lors de la phase 1 et d'être cohérent à l'échelle du bassin versant. Néanmoins, pour les travaux prévus et déjà échelonnés par les maîtres d'ouvrages, les montants des travaux sont conservés.

5.1. BASE DE COUTS UTILISEE

Le coût global indicatif (investissement + fonctionnement) de chaque scénario est déterminé à partir des types de travaux à mettre en œuvre sur :

- Les stations d'épuration,
- Les réseaux de transfert,
- Les ouvrages de protection du milieu,
- Les postes de refoulement (à créer ou à aménager),
- Les conduites de refoulement,
- Les réseaux de collecte.

Les paragraphes ci-après définissent des coûts moyens à partir de série de prix de marchés publics passés dans le sud de la France.

5.1.1. Réseaux de transfert

A l'échelle du bassin versant les travaux relatifs aux réseaux de transfert consistent majoritairement à la pose de conduite de refoulement en PVC d'un diamètre 75 à 110 mm. Le prix unitaire est celui de la pose sous chaussé établi à 150 euros le mètre linéaire.

Les coûts de travaux spéciaux (fonçage, forage dirigé,...) sont estimés à 5 fois le coût des travaux « conventionnels ».

5.1.2. Station d'épuration

Les stations à créer sont chiffrées au stade des scénarios, aucune distinction de coût n'a été effectuée concernant les filières de traitement envisagées.

Les coûts des mesures compensatoires à mettre en œuvre dans les zones inondables (plate-forme et volume de compensation en zone d'expansion) et les ouvrages de protection et de restitution au milieu récepteur (bassin de sécurité en sortie et zone de traitement complémentaire avant restitution) ne sont pas intégrés dans ces prix. Il a été retenu un prix unitaire équivalent habitant de 1000 euros pour les travaux de renouvellement et de réhabilitation des stations d'épuration. Pour les STEP de plus de 1000 EH, le prix unitaire par équivalent habitant a été fixé à 500 euros.

Ces coûts ne prennent pas en compte :

- les acquisitions foncières,
- les éventuelles opérations de renaturation des cours d'eau qui seront engagées au vu des études complémentaires à réaliser.

Ce montant ne pourra toutefois être précisé qu'à l'issue de l'étude complémentaire qui sera lancée à l'issue de la programmation des travaux. La variabilité des coûts pourra être importante en fonction de la localisation des travaux dans l'emprise géographique du bassin versant de l'AEygues.

5.1.3. Postes de refoulement

Pour un volume de 0,2 m³/jour par EH, le débit de pompage requis est estimé à trois fois le débit moyen, soit 0,025 m³/H/EH.

Le coût estimé des postes de refoulement comprend :

- Les équipements de génie civil (double bêche, local,...), pour des profondeurs inférieures à 5 mètres
- Les équipements électromécaniques et électriques,
- Les équipements de métrologie et de télésurveillance,
- Les équipements de sécurité (clôture,...),

Ces prix sont présentés dans les tableaux suivant :

Capacité de pompage		Coût unitaire (€ HT)
En EH	En m ³ /h	
< 50		5000
50 à 100	1 à 2	30000
100 à 250	2 à 5	35000
250 à 500	5 à 10	40000
500 à 1000	10 à 20	50000
1000 à 2000	20 à 40	60000
2000 à 4000	40 à 80	70000

Coût de création de postes de refoulement

5.1.4. Réseau de collecte

A l'échelle du bassin versant les travaux relatifs aux réseaux de collecte consistent majoritairement à la pose de conduite gravitaire PVC d'un diamètre 200mm. Le prix unitaire est celui de la pose sous chaussée fixé à 300 euros le mètre linéaire.

Les coûts de travaux spéciaux (fonçage, forage dirigé,...) sont estimés à 5 fois le coût des travaux « conventionnels ».

Le coût unitaire pour la réalisation d'un branchement a été fixé à 1300 euros.

5.2. COÛTS ESTIMATIFS DES TRAVAUX

Les coûts estimatifs définis dans les chapitres ci-après découlent:

- De la base de coûts définie précédemment, dans le cadre de la réactualisation des montants,
- De la conservation des coûts renseignés dans les documents d'assainissement et/ou études récents,
- Des coûts fournis par les différents maîtres d'ouvrage dans le cadre de travaux déjà programmés.

5.2.1. Echelle du bassin versant

- Le coût total des travaux de renouvellement des ouvrages d'épuration et des réseaux de transfert est estimé à 6,45 millions d'euros soit plus de 33% du coût total des travaux.
- Le coût total des travaux de réhabilitation des ouvrages d'épuration et des réseaux de transfert est estimé à 1,4 millions d'euros soit plus de 7% du coût total des travaux.
- Le coût total des travaux de réhabilitation des réseaux de collecte est estimé à 2,15 millions d'euros soit 11% du coût total des travaux.
- Le coût total des travaux de renouvellement des réseaux de collecte est estimé à 6,62 millions d'euros soit plus de 34 % du coût total des travaux.
- Le coût total des travaux d'extension des réseaux de collecte est estimé à 2,55 millions d'euros soit plus de 13 % du coût total des travaux.
- Le coût total des études et investigations supplémentaires est estimé à 300K€ soit près de 1,55% du coût total des travaux.

Le graphique ci-dessous découle de l'analyse du chronogramme relatif au scénario retenu « scénario 3 ». Il indique les coûts annuels, (tous travaux confondus), sur la durée totale du programme d'action.

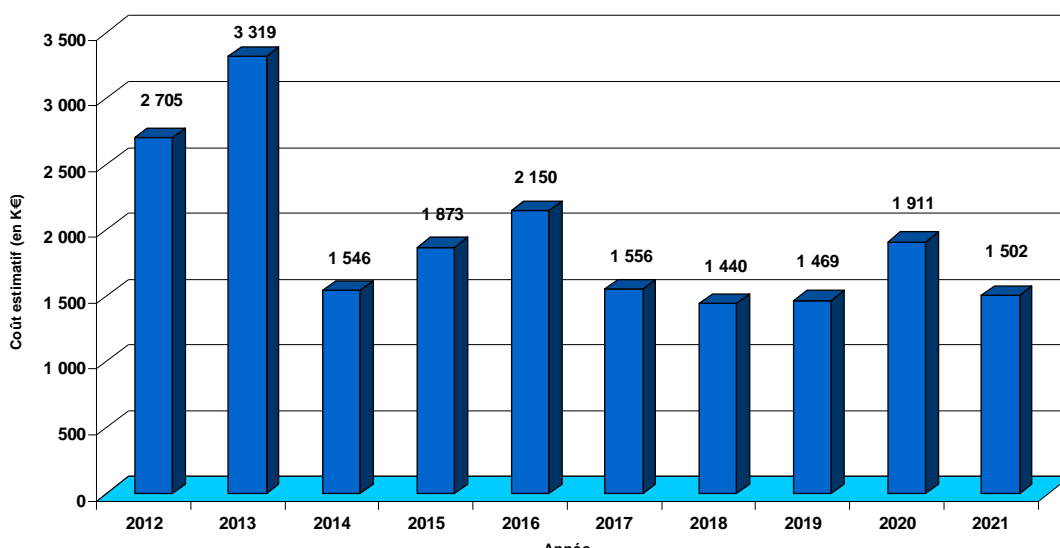


Figure 4 : Répartition du montant total des travaux d'assainissement par an (K€)

Sur les huit dernières années du programme d'action, les coûts annuels varient entre 1,5 et 2 millions d'euros.

Les montants estimatifs sur les deux premières années sont plus forts. Ils résultent à la fois des travaux déjà programmés par les maîtres d'ouvrage non modulables et à la fois des travaux de priorité 1.

5.2.2. SMIAA

Le coût total estimatif des travaux pour les communes adhérentes au SMIAA est estimé à 5 823 K€.

SMIAA	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total K€
Coût STEP renouvellement		900	500								1 400
Coût STEP réhabilitation	1 000										1 000
Coût réseau réhabilitation	298	534	496	273							1 601
Coût réseau renouvellement	325	120									445
Coût extension du réseau	638	605									1 243
Coût étude et investigation	125		10								135

Sur ces communes (adhérentes au SMIAA) les coûts tous types de travaux confondus (hors étude) sont globalement équilibrés.

- Le coût de renouvellement de STEP est estimé à 1.4 millions d'euros. Ces types de travaux sont prévus sur les communes de Villedieu, Serignan du Comtat. Une réflexion est en cours pour le renouvellement de la STEP de Buisson. Les informations qui seront disponibles dans les mois qui suivent pourront être intégrées dans ce tableau.
- La CCAOP a prévu de réhabiliter la STEP de Sainte Cécile les Vignes en 2012. Le coût estimatif des travaux, estimé par la CCAOP, est de 1 millions d'euros.
- Les travaux de réhabilitation des réseaux de collecte sont les plus importants en terme de coût, 1.6 millions d'euros. Les travaux de reprise sur réseaux existants sont identifiés sur trois communes de la CCAOP, soit Camaret sur Aigues, Piolenc et Serignan du Comtat, et sur la commune de Villedieu (hors CCAOP).
- Les travaux de renouvellement sont estimés à 445 000 euros (communes de Piolenc et de Lagarde Paréol).
- Des travaux d'extension des réseaux sont recensés sur trois communes de la CCAOP (Camaret sur Aigues, Sainte Cécile les Vignes et Sérignan du Comtat) pour un montant total de 1.243 millions d'euros.

Le graphique ci-après indique les montants annuels sur la durée totale du programme d'action.

Sur les communes adhérentes au SMIAA, les travaux à réaliser sont condensés sur les 4 premières années du programme. Cela s'explique principalement par la mise en œuvre d'un programme d'action à l'échelle de la CCAOP à échéance 2015.

Sur la commune d'Orange, une étude d'investigation (visant l'élimination des eaux parasites) doit être lancée courant 2012.

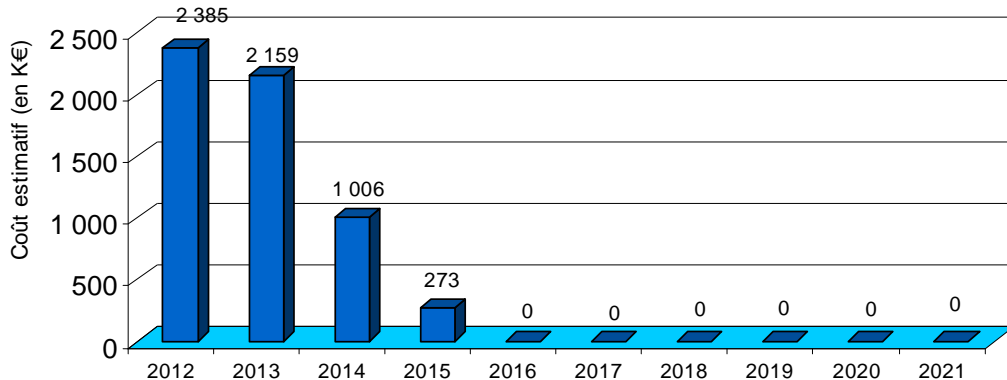


Figure 5 : Répartition du montant total des travaux d'assainissement par an (en k€) : communes adhérentes au SMIAA

5.2.3. SIDREI

Le coût total estimatif des travaux pour les communes adhérentes au SIDREI est estimé à 8 515 K€.

SIDREI	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total K€
Coût STEP renouvellement	50	75	50	790	340	68	730	105	350	145	2 703
Coût STEP réhabilitation		100									100
Coût réseau réhabilitation			190							240	430
Coût réseau renouvellement		305		545	1 235	75	245	1 154	681	332	4 572
Coût extension du réseau						180			240	250	670
Coût étude et investigation	10		10			20					40

Sur ces communes (adhérentes au SIDREI) les coûts par types de travaux (hors étude) sont déséquilibrés. Suite à l'inventaire des travaux à mener, les travaux de renouvellement sont largement dominants en terme de coût (STEP et réseau de collecte).

- Concernant les travaux de renouvellement sur STEP :

Six STEP sont en cours de réalisation.

Pour chaque année du chronogramme un montant est alloué à ce type de travaux. Il représente 32% du coût total des travaux sur ce syndicat. Des travaux sont prévus pour les communes suivantes : Tulette, Chaudebonne, Condorcet, Les Pilles, Nyons, Shaune, et Saint Ferréol.

La réhabilitation de la STEP d'Arpavon est prévue pour un montant de 100 000 euros.

- Les travaux de réhabilitation des réseaux de collecte sont à réaliser sur la commune de Tulette et sur la commune de Curnier.
- Le montant des travaux de renouvellement des réseaux de collecte représente 4 572 million (soit plus de 50% du montant total des travaux sur ce syndicat). Des travaux de renouvellement sont attendus sur 12 communes du syndicat.

- Des travaux d'extension des réseaux sont prévus en phase 2 et 3 du programme d'action sur les communes d'Arpavon, de Condorcet, du Poet-Sigillat et de Saint Maurice sur Eygues.

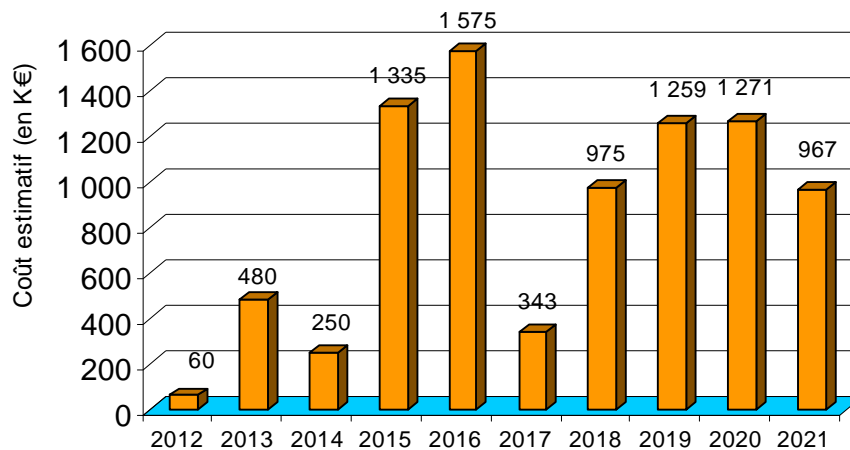


Figure 6 : Répartition du montant total des travaux d'assainissement par an (en k€) : communes adhérentes au SIDREI

Le graphique ci-dessus indique les montants annuels sur la durée totale du programme d'action.

Pour les communes adhérentes au SIDREI, les travaux à réaliser sont répartis sur la durée totale du programme d'action. Les travaux à réaliser dans les 3 premières années sont faibles au regard des années suivantes. Cette situation s'explique par le classement des communes du SIDREI en priorité 2 et 3.

5.2.4. SIDRESO

Le coût total estimatif des travaux pour les communes adhérentes au SIDRESO est estimé à 3 293 K€.

SIDRESO	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total K€
Coût STEP renouvellement	50		30		560	383	210		230	90	1 553
Coût STEP réhabilitation		295									295
Coût réseau réhabilitation											
Coût réseau renouvellement			95	130		240	80	115	40	235	935
Coût extension du réseau						80	130			210	420
Coût étude et investigation	10	10	20	10	15	20		5			90

Sur ces communes (adhérentes au SIDRESO), les travaux de renouvellement de STEP sont largement dominants en terme de coût 1.553 millions d'euros.

- Les travaux de renouvellement sur STEP représentent près de 50% du montant total des travaux sur ce syndicat. Des travaux sont prévus sur 12 communes.
- Les réhabilitations des STEP de Villeperdrix et de Saint André de Rosans sont prévues en 2013 pour un montant de 265 000 et 30 000 euros respectivement.

- Aucun réseau de collecte n'est à réhabiliter.
- Les travaux de renouvellement des réseaux de collecte représentent 30% du montant total des travaux sur ce syndicat. 7 communes sont concernées, et des travaux sont en cours sur la commune de Bellegarde en Diois.
- Des travaux d'extension de réseau sont prévus en phase 2 et 3 du programme d'action sur les communes de Montferland la Fare, Chalançon et Establet.

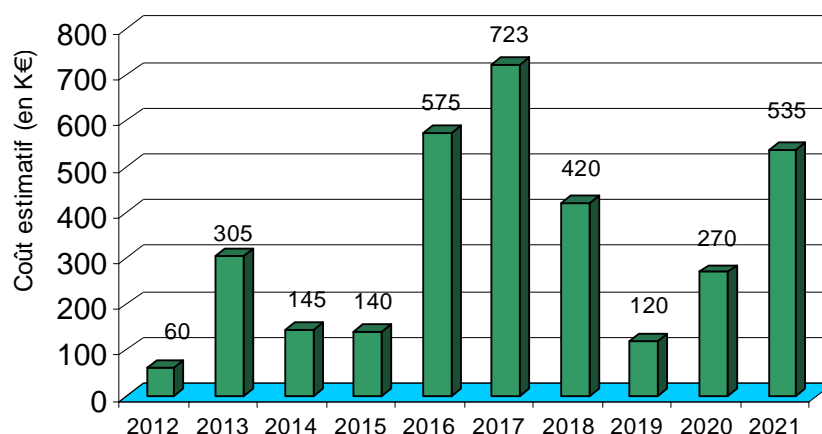


Figure 7 : Répartition du montant total des travaux d'assainissement par an (en K€) : communes adhérentes au SIDRESO

Le graphique ci-dessus identifie les montants annuels sur la durée totale du programme d'action pour les communes adhérentes au SIDRESO.

Les travaux à réaliser sont répartis sur la durée totale du programme d'action, avec des montants interannuels variables. Le montant annuel maximum des travaux est fixé en 2017. Sur cette année il est prévu de réaliser 3 renouvellements de STEP (Cornillac, Lemps et Saint May).

5.2.5. Communes hors syndicat

Le coût total estimatif des travaux sur les 11 communes hors syndicat du bassin versant de l'AEygues est estimé à 1 840 K€.

HS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total K€
Coût STEP renouvellement	200		125			310		90	70		795
Coût STEP réhabilitation											
Coût réseau réhabilitation						120					120
Coût réseau renouvellement		370							300		670
Coût extension du réseau				125		50	45				220
Coût étude et investigation		5	20			10					35

Sur les communes hors syndicat, les travaux de renouvellement (réseau et STEP) expliquent près de 80% du montant total des travaux.

- Le coût du renouvellement de STEP est estimé à 795 000 euros. Ces travaux sont prévus sur les communes de Lagarde Paréol, Uchaux, Saint Dizier en Diois, Buis,

Montmorin et Sainte Marie. Le renouvellement de la STEP de Uchaux en 2012 est estimé à 200 000 euros.

- Aucune STEP n'est à réhabiliter sur ces 11 communes.
- Des travaux de réhabilitation de réseau sont prévus sur la commune de Sainte Marie en 2017.
- Les travaux de renouvellement sont estimés à 670 000 euros, divisés sur deux communes : Lagarde Paréol et Rochebrune.
- Des travaux d'extension de réseau classés en phase 2 sont à mener sur les communes de Ribeyret, Bruis et Montmorin.

Le graphique ci-après indique les montants annuels sur la durée totale du programme d'action.

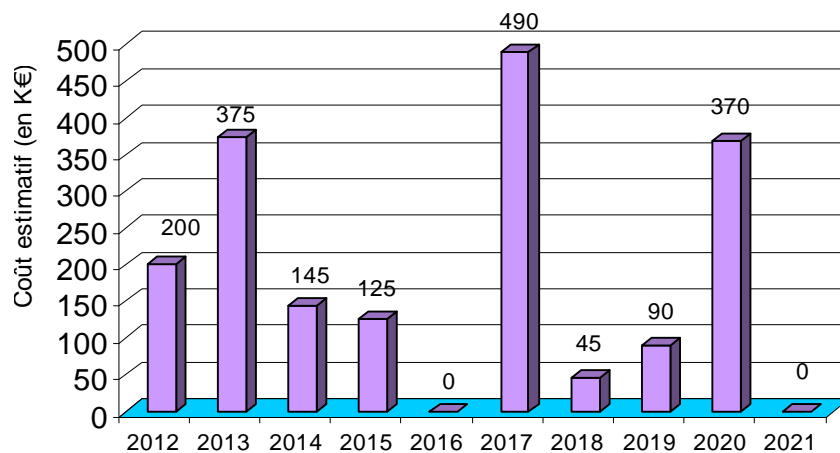


Figure 8 : Répartition du montant total des travaux d'assainissement par an (en k€) : Hors syndicat

Les montants interannuels sont relativement hétérogènes. Les montants en début de phase 2 et 3 sont élevés. En 2017, il est prévu de renouveler les STEP de Sainte Marie et Montmorin (310 M d'euros). En 2020, les travaux de renouvellement de réseau de collecte sur la commune de Rochebrune sont estimés à 200 000 euros.

L'analyse de ces résultats découle du chronogramme élaboré et joint en page suivante. Ainsi, à partir de ce tableau, il est possible de visualiser rapidement les travaux à réaliser par commune et les échéances associées.

Il convient de souligner deux points :

- Les échéances des travaux ne sont pas figées et pourront évoluer, notamment en fonction des subventions accordées et des priorités communales. Néanmoins, il est souhaitable de rester le plus fidèle possible au chronogramme pour ne pas risquer de décaler les échéances des travaux.
- Le chronogramme a été établi à partir de 42 fiches actions validées (25 non retournées) au 04/05/2011.

Scénario 3

TYPE	SOUS TYPE	Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Communauté de communes		
		Commune													
Travaux liés aux STEP	Renouvellement et réseau de transfert	Buisson	Réflexion pour le renouvellement de la STEP actuelle (pas d'info)										COPAVO		
		Villedieu		500										CCAOP	
		Sérignan-du-Comtat		900										Hors CC	
		Uchaux	200											Buis les Baronnie	
		Lagarde-Paréol	En cours											SIVOM Tricastin	
		Besignan	50		50										
		Saint-Sauveur-Gouvernet									60		75		
		Rochebrune									90				
		Tulette					560								
		Aubres	Travaux d'assainissement en cours												
		Chateauneuf-de-Bordette												30	
		Chaudebonne						210		68					
		Condorcet					30								
		Le Poet-Sigillat											150		
		Les Pilles						200							
		Mirabel-aux-Baronnies	En cours												
		Nyons	En cours		75										
		Piégon											200		
		Sahune									550				
		Sainte-Jalle												40	
		Saint-Ferreol-Trente-Pas						130		180	45				
		Venterol	En cours												
		Vinsobres	En cours												
		Montreal-les-Sources	En cours												
		Chauvac - Laux Montaux											95		
		Cornillac								155					
		La Charce	Champs d'épandage envisagé (pas d'information supplémentaire)												
		Lemps								98					
		Montferrand la Fare						110			90				
		Saint May								130					
		Verclause											60	90	
		Bellegarde en Diois	En cours												
		Chalancon									120				
		Establet											75		
		Saint Dizier en Diois											70		
		Rosans						450							
		Saint André de Rosans	50		30										
	Bruis			125											
	Montmorin								205						
	Sainte Marie								105						
Sainte-Cécile-les-Vignes	1 000														
Arpavon			100												
Villerperdrix			265												
Saint André de Rosans			30												
Tavaux liés aux réseaux	Réhabilitation du réseau de collecte et eaux parasites	Camaret-sur-Aigues	151	31	96	73									
		Piolenc	147	273	325	125									
		Sérignan-du-Comtat			75	75									
		Villedieu		230											
		Tulette	En cours		190										
		Curnier											240		
	Sainte Marie							120							
	Renouvellement du réseau de collecte	Piolenc	325	120											
		Lagarde-Paréol		370											
		Bellecombe-Tarandol									275				
		Besignan		305		500									
		Saint-Sauveur-Gouvernet										180	140		
		Rochebrune										300			
		Chateauneuf-de-Bordette									95		65		
		Chaudebonne					132			55	165				
		Condorcet					540								
		Les Pilles					563				574				
		Mirabel-aux-Baronnies	En cours												
		Nyons	En cours			Prévu sans infos	45								
		Piégon										401	27		
		Sainte-Jalle										100	100		
		Saint-Ferreol-Trente-Pas							75	190	45				
		Chauvac - Laux Montaux											50		
		Montferrand la Fare									40				
		Saint May								80					
		Verclause									75	40	185		
		Villerperdrix			95										
		Bellegarde en Diois	En cours												
		Rosans								240					
		Saint André de Rosans					130								
Extension		Camaret-sur-Aigues	338												
	Sainte-Cécile-les-Vignes		305												
	Sérignan-du-Comtat	300	300												
	Arpavon											185			
	Condorcet							180							
	Le Poet-Sigillat											65			
	Saint-Maurice-sur-Eygues										240				
	Montferrand la Fare								130						
	Chalancon							80							
	Establet												210		
	Ribeyret								50						
	Bruis				125										
	Montmorin									45					
	Etude / investigation supplémentaire	Cairanne	10												
		Villedieu	15												
		Caderousse	10												
Orange		90													
Saint Roman de Malegarde				10											
Arpavon		10													
Chateauneuf-de-Bordette															
Eyroles				10											
Montaulieu								10							
Sahune								10							
Venterol		En cours													
Vinsobres		Eude en cours, réhabilitation de la STEP													
Chauvac - Laux Montaux				10											
Cornillon									10						
Pelonne				5											
Rémuzat			10												
Roussioux											5				
Saint May							5								
Villerperdrix		10													
La Motte Chalancon							10								
Rottier									10						
Amayon				10											
Rosans						10									
Moydans								10							
Ribeyret			5												
Sorbiers					10										
Pommerol				5											

5.3. PLAN DE FINANCEMENT

Les communes et intercommunalités du bassin versant de l'AEygues, sont susceptibles de percevoir des subventions d'organismes publics sous réserve de répondre à différents critères d'éligibilité.

Le taux maximum, toutes aides publiques confondues est fixé à 80%, indépendamment de la nature des travaux. Ces subventions peuvent être accordées par l'Etat par le biais la Dotation Globale d'Equipement, les départements et l'Agence de l'eau. Les deux régions, Rhône Alpes et PACA, n'accordent plus de subventions depuis 2011 pour les travaux d'assainissement. Jusqu'en début d'année 2011 les communes de moins de 200 Equivalents Habitants pouvaient être subventionnées par les régions.

Les subventions accordées ainsi que leurs critères d'éligibilité sont présentés ci-après par département.

Les taux de subvention utilisés dans le cadre de l'élaboration du plan de financement sont joints en annexe. Ces taux sont renseignés sur les fiches actions produites par commune.

5.3.1. Département de la Drôme

- **Le département de la Drôme** apporte des aides aux communes rurales ou aux EPCI disposant de la compétence assainissement (syndicat d'assainissement, communautés de communes) hors communautés d'agglomération. Les communes doivent être intégrées dans d'un contrat de rivière (ou similaire en cours). Le taux de subvention du département ne pourra pas dépasser 70%.

Le département participe à hauteur de :

- 20% de la dépense subventionnable pour les études (SDA, diagnostic réseau),
- 10% pour les travaux de stations d'épuration (taux fixe) et le stockage des boues,
- 35% pour les collecteurs de liaison (ou transport),
- les subventions accordées pour les travaux sur les réseaux de collecte sont établies à partir d'un taux de base différents selon la zone géographique, 20% en plaine, 35% en zone défavorisée et 55% en zone de montagne, d'un taux majoré variant de 0 à 10 % selon le potentiel fiscal de la commune et d'un taux majoré variant de 0 à 10 % selon l'effort fiscal.

Les conditions d'éligibilité à l'aide départementale sont les suivantes :

- Cette aide concerne les communes rurales de moins de 5 000 habitants ou les EPCI de moins de 15 000 habitants.
- Pour les travaux d'assainissement, le département subventionne les communes rurales de moins de 5 000 habitants ou les EPCI de moins de 15 000 habitants, avec un coup plafond de 2 500 euros HT par équivalent habitant.

Sont subventionnés les ouvrages d'épuration et les réseaux d'eaux usées dans le cadre de travaux d'ensemble.

Les travaux sur les réseaux sont divisés en deux catégories :

- *Les travaux des réseaux de collecte* concernent l'extension et/ou la création de réseaux de collecte séparatifs, la mise en séparatif de la collecte des eaux usées par la création de réseau neuf avec reprise de branchements, création de déversoir d'orage sur les collecteurs unitaires et déconnexion des réseaux d'eaux pluviales.

- *Les travaux sur les collecteurs de liaison ou transport* concernent la création ou les extensions de réseaux de transport d'eaux usées domestiques vers l'ouvrage d'épuration communal, la création d'un collecteur de rejet à l'aval de la station, les raccordement des réseaux de collecte des eaux usées domestiques des hameaux sur l'ouvrage communal.

Les travaux suivants ne sont pas éligibles : l'assainissement non collectif, les dossiers de travaux d'un montant inférieur à 10 K€, les travaux d'extension de réseau au coup par coup, le remplacement des conduites vétustes par des conduites de diamètres identiques.

- **D'après la circulaire préfectorale relative à la Dotation Globale d'Équipement (DGE)** de 2010, l'Etat participe financièrement à la réalisation de plusieurs types de travaux d'assainissement des eaux usées cités ci-dessous :

- Dispositif de traitement des eaux usées : construction de STEP, agrandissement et réhabilitation importante de station d'épuration à la suite d'une étude diagnostic préalable.
- Collecteur de réseaux intercommunaux pour le raccordement d'un réseau d'eau usée à la station d'épuration d'une autre collectivité.
- Collecteur de transport communal ne substituant à la création d'une nouvelle station d'épuration, sur la base d'une étude comparative de deux solutions, pouvant s'appuyer sur le zonage communal.
- Collecteurs séparatifs de collecte des petites communes rurales.

Les conditions d'éligibilité à la DGE de la Drôme sont les suivantes :

- Existence d'un schéma directeur d'assainissement comprenant le zonage d'assainissement et des études diagnostic.
- Tarification de l'eau à un niveau comparable à la moyenne départementale.
- Prise en compte de modalité de construction favorisant la durabilité du projet (choix des matériaux et des conditions de mise en œuvre).
- Conformité du projet vis-à-vis de la réglementation (urbanisme, espaces protégés, loi sur l'eau...), et autorisations obtenues.

Lors du comité de pilotage du 02/03/2011, la personne en charge de représenter le Conseil Général de la Drôme indique que le département devrait abandonner le règlement d'assainissement en vigueur (fixant les taux accordés actuellement et leurs critères d'éligibilités). Néanmoins, des aides seront toujours accordées et conditionnées à la validation du dossier technique et à l'attribution de l'aide de l'Etat (Dotation Globale d'Équipement).

Dans une logique de proposer un plan de financement sur les communes drômoises, l'engagement financier se base sur le programme actuel du département.

5.3.2. Département du Vaucluse

• **Le département du Vaucluse** accorde des subventions aux communes de moins de 7 500 EH. Les subventions accordées varient pour chaque commune. Une aide de 0 à 20 % est accordée dans le cadre des études de schéma directeur et de diagnostic d'assainissement. Les travaux relatifs aux STEP oscillent entre 10 et 30 %. Pour le réseau de transfert, (réseau principal vers la STEP) les subventions varient entre 15 et 40 %. Le coût plafond est déterminé en fonction du nombre d'équivalent habitant. Pour les réseaux de collecte (réseau secondaire raccordé au réseau principal) le coût plafond est apprécié en fonction du nombre de branchement de l'ordre de 4 600 euros par branchement. La subvention accordée par le département se situe entre 30 et 70 %.

• **D'après la circulaire préfectorale relative à la Dotation Globale d'Equipement (DGE)** de 2010, l'Etat peut participer financièrement à la réalisation des :

- travaux de réalisation de station d'épuration, le taux de subvention varie de 25 à 35% et la dépense subventionnable est plafonnée à 150 000 euros,
- travaux relatifs à la voirie réseaux divers (VRD) nécessaires à l'aménagement des parcelles destinées à accueillir des logements sociaux. Le taux de subvention se situe entre 25 et 35 % avec un plafond à 150 000 euros.

Les conditions d'éligibilité à la Dotation Globale d'Equipement de Vaucluse sont les suivantes :

- Toutes les communes de 2000 habitants au plus.
- Les communes de 2 001 à 20 000 habitants dont le potentiel financier par habitant est inférieur à 1.3 fois le potentiel financier moyen par habitant des communes appartenant à cette strate, soit pour la DGE 2010 un chiffre de 1 130.615828 euros.
- Les groupements de communes de moins de 20 000 habitants.
- Les communautés de communes à fiscalité « 4 taxes » et les communautés de communes à taxe de professionnelle unique, de plus de 20 000 habitants, dont toutes les communes membres ont une population inférieure à 3 500 habitants, et dont le potentiel fiscal est inférieur à 1.3 fois le potentiel fiscal moyen par habitant de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale de cette nature.
- Les autres groupements de communes de plus de 20 000 habitants dont toutes les communes sont éligibles à la Dotation Globale d'Equipement.
- Les syndicats mixtes composés uniquement de communes et de groupements de communes, sous réserve, pour ceux de plus de 20 000 habitant, que toutes les communes soient elles même éligibles à la Dotation Globale d'Equipement.

Suite au comité de pilotage du 02/03/2011, le représentant du Conseil Général du Vaucluse indique que le règlement sur l'attribution des aides relatives à l'assainissement reste identique à celui actuellement en vigueur jusqu'en 2014. A terme, les opérations d'assainissement ne seront plus subventionnées mais le CG84 maintiendra ces aides dans le cadre de Contrat de Rivière signés. Dans une logique de proposer un plan de financement sur la durée totale du programme d'action, les taux de subventions se basent sur le programme actuel du département du Vaucluse.

5.3.3. Département des Hautes Alpes

- **Le département des Hautes Alpes** intervient sur les travaux inférieurs à 25 000 euros, et pour un programme d'initiative locale en vigueur. Ainsi, le département accorde à hauteur de 50%, une aide pour l'extension de réseau de collecte en zone d'assainissement collectif existant. Une aide de 40% est accordée dans le cadre de l'amélioration du réseau en vue d'éliminer les eaux parasites. Enfin, une subvention à hauteur de 20% peut être accordée pour les travaux sur STEP. Concernant les travaux supérieurs à 250 000 euros aucun critère n'est défini.

Le département dispose d'une enveloppe « Contrat de rivière » dans le cadre pluriannuel. Un montant de 1 million d'euros par an jusqu'en 2014 est destiné à l'aide au financement des contrats de rivière jusqu'en 2014.

- **D'après la circulaire préfectorale relative à la Dotation Globale d'Équipement (DGE)** de 2010, l'Etat peut participer financièrement à la réalisation de travaux d'assainissement. En 2010, l'assainissement est éligible au titre de la DGE pour le département des Hautes Alpes. Le subventionnement varie de 20 à 60 %.

5.3.4. L'Agence de l'eau

L'agence de l'eau Rhône méditerranée apporte son appui aux collectivités pour la mise aux normes des systèmes d'assainissement et pour la mise à niveau des ouvrages en milieu rural par deux titres : soit au titre du 9^{ème} programme de l'Agence de l'eau, soit au titre du Fond de Solidarité Rural (FSR).

- Dans le cadre du 9^{ème} programme de l'Agence de l'eau « 2007-2012 » les travaux financés visent à assurer la préservation de l'ensembles des milieux aquatiques, cours d'eau, plans d'eau, eaux souterraines et eaux littorales et une pratique harmonieuse des usages pour assurer une gestion équilibrée des ressources en eau.

Il sera en priorité accordé des aides aux systèmes d'assainissement non conformes équipement vis-à-vis de la Directive ERU. Cette directive indique que les collectivités doivent avant 2005, mettre en place un traitement biologique dès lors que la charge polluante générée est supérieure à 2 000 EH, ou adopter un traitement approprié si la charge est inférieure mais que le rejet de la station impact négativement le milieu récepteur. L'élimination des rejets directs vers le milieu récepteur est une priorité. Suite à la concertation menée avec l'Agence de l'eau, il est indiqué que l'intervention financière varie en fonction du degré de priorité de l'action

- **Le Fond de Solidarité Rural (FSR) :** Ces subventions s'appliquent sur les communes rurales des départements de la Drôme et du Vaucluse. Cette enveloppe est consommée pour des projets d'assainissement et d'eau potable en partenariat avec le Conseil Général. Un comité technique regroupant les services du Département, de l'Agence et les services de l'Etat, examine deux fois par an les demandes de subventions présentées par les maîtres d'ouvrage à ce titre dans le cadre du programme départemental. L'enveloppe budgétaire annuelle consacrée à ce contrat est limitée (860 000 € pour 2011 pour l'AEP et l'assainissement), ce qui peut conduire le comité technique à sélectionner les projets en tenant compte des priorités environnementales. Pour les réseaux, la priorité est mise sur l'élimination des eaux parasites et le remplacement des réseaux vétustes. Les travaux sur les réseaux d'assainissement ne sont pas aidés pour les collectivités dont la mise en

conformité de la station est en retard par rapport aux échéances réglementaires 1998 et 2000. La création et l'extension des réseaux de collecte qui visent la desserte d'immeubles sont exclues des aides de l'Agence.

Commune drômoises éligibles au fond de solidarité rural (FSR) :

Toutes les communes vauclusiennes et drômoises hormis Orange, Piolenc et Nyons.

Au titre du 9^{ème} programme, l'Agence de l'eau soutient la mise aux normes réglementaires des systèmes d'assainissement des eaux usées à hauteur de :

- 30% pour les travaux d'amélioration du fonctionnement des stations et des réseaux (hors Directive Eaux Résiduaires Urbaines) dans la mesure où ils sont nécessaires au respect des normes de rejet et lorsqu'ils sont justifiés par une étude préalable,
- 30% pour la mise en place de traitements biologiques ou appropriés dans les stations d'épuration,
- 30% pour la suppression des rejets directs d'eaux usées par temps sec et leur limitation par temps de pluie,
- 30% pour la réhabilitation des dispositifs d'assainissement autonome ou des branchements privés anciens et défectueux, dans le cadre de démarches collectives portées par les collectivités,
- 50% dans le cadre de réalisation d'étude de diagnostic, schéma directeur d'assainissement

Les représentants de l'Agence de l'eau indiquent que les travaux sur STEP sont fiancés à hauteur de 30% jusqu'en 2012, dans le cadre du 9ème programme. En conséquence, il n'est pas certain que ces aides soient maintenues au-delà de 2012.

Les travaux d'assainissement sont susceptibles d'être subventionnés par le département, l'Agence de l'eau et par l'Etat. Le taux maximum, toutes aides publiques confondues, s'établit à 80 %.

On rappelle que le plan de financement proposé se base sur les programmes actuels des partenaires financiers.

Dans le cadre où, le 9^{ème} programme de l'Agence de l'Eau arrive à échéance en 2012, et de la nouvelle réforme des collectivités territoriales en 2015, les subventions accordées dans le cadre de l'assainissement risquent d'être profondément remaniées. Le plan de financement proposé sera rapidement obsolète et nécessitera une réactualisation vis-à-vis des nouveaux taux de subventions qui seront en vigueur.

6. L'EVALUATION ET LE SUIVI DU PROGRAMME D'ACTION

Suite à l'élaboration de différents scénarios, un programme d'action a été retenu. Toujours dans l'objectif de limiter les pollutions actuelles et les dysfonctionnements, en vue de l'amélioration de la qualité des eaux et de la conservation des milieux naturels, le programme d'action vise néanmoins à rester cohérent d'un point de vue technique et financier.

Le suivi du programme d'action

Le suivi de l'application des actions permet d'évaluer la pertinence des actions menées, l'efficacité et l'état d'avancement du programme. Le suivi passe par la définition d'indicateurs.

Les indicateurs sont de différents types : indicateurs de réalisation / suivi de travaux, indicateurs financiers et indicateurs de suivi de l'état des milieux.

Cette démarche s'inscrit dans le champ de l'évaluation de l'action publique, souhaitée par l'Etat, les collectivités locales et les usagers. La volonté est de mesurer si les moyens techniques et financiers mis en œuvre ont permis d'atteindre les effets attendus et les objectifs fixés.

L'évaluation du programme d'action et par la suite du contrat de rivière se place comme un outil d'orientation pour l'action à venir. **Les indicateurs retenus pour suivi du programme d'action pourront servir de base au suivi du contrat de rivière.**

Définition d'un indicateur : *Guide méthodologique étude bilan, évaluation et prospective des contrats de rivière, 2005 – Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la Région Rhône Alpes.*

« Un indicateur est un paramètre, une donnée quantitative, synthétique, qui permet de caractériser, de façon concise, une situation évolutive souvent complexe, une action ou les conséquences d'une action, à des fins de diagnostic, d'évaluation, de prévision, d'aide à la décision. C'est un outil de communication qui sert à quantifier et simplifier l'information pour la rendre plus lisible et signifiante auprès de l'auditoire ciblé. Un bon indicateur doit être sensible aux changements attendus, fondé sur des données fiables et facilement accessibles, et compris et accepté par ses utilisateurs. Il doit permettre de détecter une situation critique avant qu'elle ne devienne irréversible, et dégagera des pistes de réflexion sur les actions à entreprendre pour résoudre les problèmes identifiés. Le modèle Pressions – État – Réponses élaboré par l'OCDE établit que les activités humaines exercent des pressions sur l'environnement, pouvant induire des changements d'état de celui-ci. La société réagit alors à ces changements par des programmes et des politiques environnementales et économiques destinées à prévenir, réduire ou à corriger les pressions et les dommages environnementaux.

Les indicateurs peuvent être des outils intéressants pour identifier et soutenir les liens pressions - état-réponses (PER).

3 catégories d'indicateurs sont distinguées :

- les indicateurs de pression qui reflètent la pression exercée par les activités humaines ou les processus naturels sur le milieu ;
- les indicateurs d'état qui offrent une description de la situation environnementale et des caractéristiques biophysiques du milieu ;
- les indicateurs de réponse qui permettent d'évaluer les efforts consentis et les politiques mises en œuvre par la société. »

Pour faciliter le suivi de l'état d'avancement du programme d'action par rapport à des objectifs opérationnels hiérarchisés dans le temps et l'espace, **un tableau de bord des indicateurs de suivi a été réalisé (annexe 6).**

Ce tableau rassemble les indicateurs d'évaluation qui s'appliquent en général pour l'objectif de réduction des sources de pollution et de l'amélioration de la qualité des eaux. Ce tableau répertorie les indicateurs de suivi retenus pour la thématique assainissement à l'échelle du bassin versant.

Les indicateurs retenus découlent d'une concertation avec les services de l'Agence de l'Eau.

L'objectif principal retenu est la réduction des sources de pollution et l'amélioration de la qualité des eaux (A). Les indicateurs sont regroupés en trois grandes thématiques :

- assainissement domestique,
- eaux pluviales et ruissellement,
- pollution industrielle.

Les indicateurs retenus sont ceux utilisés dans le cadre de l'évaluation des contrats de rivière et des SAGE réalisés par les DIREN et les Agences de l'eau en région Rhône-Alpes. Ces indicateurs s'appuient sur le référentiel « **Pression – Etat – Réponse** » élaboré par l'OCDE (Organisation pour la Coopération et le Développement Economique) et qui s'adaptent à la problématique de l'assainissement à l'échelle du bassin versant de l'AEygues.

Les indicateurs du suivi du programme d'action sont :

Pour les indicateurs de pression :

- la population des communes et leur mode d'assainissement,
- la densité de la population,
- la pollution brute d'origine industrielle,

Pour les indicateurs d'état :

- la pollution d'origine industrielle rejetée après traitement,
- qualité des cours d'eau, physico-chimique.

Pour les indicateurs de réponse :

- taux de conformité des dispositifs ANC.

Le tableau de bord des indicateurs de suivi est annexé au présent rapport.

Le suivi apporte une vision sur les efforts mis en œuvre vis-à-vis de la réduction des sources de pollution et l'amélioration de la qualité du milieu récepteur (A).

Annexes

Annexe 1 : Retour des fiches actions du lot 1 – Assainissement

Syndicats	Communes	Retours
Hors syndicats	Arnayon	
	Bruis	
	Lagarde Paréol	
	Montmorin	
	Moydans	
	Ribeyret	
	Rochebrune	
	Saint-Dizier-en-Diois	
	Sainte-Marie	
	Sorbiers	
	Uchaux	Mail - 02/12
SIDRESO	Bellegarde en Diois	Courrier 12/04
	Chalancon	Courrier 12/04
	Chauvac Laux Montaux	
	Cornillac	Courrier 12/04
	Cornillon sur l'Oule	Courrier 12/04
	Establet	Courrier 12/04
	La Charce	Courrier 12/04
	La Motte Chalancon	Courrier 12/04
	Lemps	Courrier 12/04
	Montferrand la fare	Courrier 12/04
	Pelonne	Courrier 12/04
	Pommerol	
	Rémuzat	Courrier 12/04
	Rosans	Courrier 12/04
	Rottier	
	Roussieux	
	Saint-André de Rosans	Courrier 12/04
	Saint-May	
Verclause	Courrier 12/04	
Villeperdrix		
SIDREI	Arpavon	
	Aubres	Mail – 21/12
	Bellecombe Tarendol	
	Besignan	
	Chateauneuf de Bordette	Courrier - 08/12
	Chaudebonne	
	Condorcet	
	Curnier	Mail – 21/10
	Eyroles	Mail - 12/01
	Les Pilles	Fax - 07/02
	Mirabel aux Baronnies	Mail - 11/01
	Montaulieu	Mail - 11/12

Synthèse des schémas communaux et intercommunaux d'assainissement du bassin versant de l'AEygues

Syndicats	Communes	Retours
SIDREI	Montréal les Sources	Courrier - 06/12
	Nyons	Téléphone Mr Cazes 01/02
	Piégon	Mail Geo+
	Poet-Sigillat	
	Sahune	Mail – 21/12
	Saint-Maurice sur Eygues	Mail - 04/12
	Sainte Jalle	Mail - 01/12
	Saint Ferreol	Mail - 03/01
	Saint Sauveur Gournet	
	Tulette	Mail – 21/12
	Valouse	Mail - 03/12
	Venterol	Etude diag en cours (17/01)
	Vinsobres	Mail Geo+
	SMIAA	Buisson
Caderousse		
Cairanne		
Camaret sur Aygues		Mail - 01/02
Orange		Mail -11/01
Piolenc		Mail - 08/12
Saint Roman de Malegarde		Courrier - 26/11
Sainte Cécile les Vignes		Mail - 23/11
Sérignan du Comtat		Mail - 25/11
Travaillan		Mail - 01/02
Villedieu		

Au 04/05/ 2011, 42 fiches actions ont été validés, soit 25 non validées.

ANNEXE 2 : Inventaire des maitres d'ouvrage ayant la compétence ANC et/ou AC sur le bassin versant de l'Aeygues

Syndicat	Communauté de communes	Commune	Compétence AC	Compétence ANC	
SMIAA	COPAVO	Buisson	COPAVO	COPAVO	
		Cairanne			
		Villedieu			
	CCPRO	Caderousse	Caderousse	Caderousse	
	CC Aygues Ouvèze Provence	CC Aygues Ouvèze Provence	Camaret-sur-Aigues	CC Aygues Ouvèze Provence	CC Aygues Ouvèze Provence
			Piolenc		
			Sainte-Cécile-les-Vignes		
			Serignand-du-Comtat		
			Travaillan		
	Hors communauté de communes	Hors communauté de communes	Uchaux	Orange	Orange
Lagarde-Paréol					
		Orange		Orange	
		Saint-Roman-de-Malegarde	Saint-Roman-de-Malegarde	Saint-Roman-de-Malegarde	
SIDREI	CC Pays de Buis les Baronnies	Bellecombe-Tarandol	Bellecombe-Tarandol	CC Pays de Buis les Baronnies	
		Besignan	Besignan		
		Saint-Sauveur-Gouvernet	Saint-Sauveur-Gouvernet		
		Rochebrune	Rochebrune		
	SIVOM Tricastin	Tulette	Tulette	Tulette	
	CC Val d'Eygues	CC Val d'Eygues	Arpavon	Arpavon	CC val d'Eygues (compétence SPANC)
			Aubres	Aubres	
			Chateauneuf-de-Bordette	Chateauneuf-de-Bordette	
			Chaudebonne	Chaudebonne	
			Condorcet	Condorcet	
			Curnier	Curnier	
			Eyroles	Eyroles	
			Le Poet-Sigillat	Le Poet-Sigillat	
			Les Pilles	Les Pilles	
			Mirabel-aux-Baronnies	Mirabel-aux-Baronnies	
			Montaulieu	Montaulieu	
			Nyons	Nyons	
			Piégon	Piégon	
			Sahune	Sahune	
			Sainte-Jalle	Sainte-Jalle	
			Saint-Ferreol-Trente-Pas	Saint-Ferreol-Trente-Pas	
			Saint-Maurice-sur-Eygues	Saint-Maurice-sur-Eygues	
			Valouse	Valouse	
			Venterol	Venterol	
	Vinsobres	Vinsobres			
		Montreal-les-Sources	Montreal-les-Sources	Montreal-les-Sources	
	SIDRESO	CC Rémuzat	Chauvac - Laux Montaux	Chauvac - Laux Montaux	CC Rémuzat
			Cornillac	Cornillac	
Cornillon			Cornillon		
La Charce			La Charce		
Lemps			Lemps		
Montferrand la Fare			Montferrand la Fare		
Pelonne			Pelonne		
Rémuzat			Rémuzat		
Roussieux			Roussieux		
Saint May			Saint May		
Verclause			Verclause		
Villerperdrix			Villerperdrix		
CC du Diois			CC du Diois	Bellegarde en Diois	
		Chalancon		Chalancon	Chalancon
		Establet		Establet	Establet
		La Motte Chalancon		La Motte Chalancon	La Motte Chalancon
		Rottier		Rottier	Rottier
		Arnayon		Arnayon	Arnayon
CC interdépartementale des Baronnies		CC interdépartementale des Baronnies	Saint Dizier en Diois	Saint Dizier en Diois	Saint Dizier en Diois
			Rosans	Rosans	Rosans
			Saint André de Rosans	Saint André de Rosans	Saint André de Rosans
			Moydans	Moydans	Moydans
	Ribeyret		Ribeyret	Ribeyret	
Hors CC	Hors CC	Sorbiers	Sorbiers	Sorbiers	
		Pommerol	Pommerol	Pommerol	
Hors syndicat	CC du Val d'Oule	Bruis	MO	CC du Val d'Oule	
		Montmorin	MO		
		Sainte Marie	MO		

ANNEXE 3 : Scénario 1 "Priorité"

TYPE	SOUS TYPE	Année	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Communauté de communes			
Travaux liés aux STEP	Renouvellement et réseau de transfert	Buisson	Réflexion pour le renouvellement de la STEP actuelle (pas d'info)										COPAVAL			
		Villedieu											CCAOP			
		Sérignan-du-Comtat	900										Hors CC			
		Uchaux	200											Buis les Baronnies		
		Lagarde-Paréol	En cours											SIVOM Tricastin		
		Besignan	50	50										CC Val d'Eygues		
		Saint-Sauveur-Gouvernet											60	75		
		Rochebrune											90			
		Tulette											560			
		Aubres	Travaux d'assainissement en cours													
		Chateauneuf-de-Bordette												30		
		Chaudebonne											210	68		
		Condorcet											30			
		Le Poet-Sigillat												150		
		Les Pilles											200			
		Mirabel-aux-Baronnies	En cours													
		Nyons	En cours	75												
		Piégon												200		
		Sahune											550			
		Sainte-Jalle												40		
		Saint-Ferreol-Trente-Pas											130	180	45	
		Venterol	En cours													
		Vinsobres	En cours													
		Montreal-les-Sources	En cours													
		Chauvac - Laux Montaux													95	
		Cornillac											155			
		La Charce	Champs d'épandage envisagé (pas d'information supplémentaire)													
		Lemps											98			
		Montferrand la Fare											110	90		
		Saint May												130		
		Verclause													60	90
		Bellegarde en Diois	En cours													
		Chalancon												120		
		Etablet													75	
		Saint Dizier en Diois													70	
		Rosans												450		
		Saint André de Rosans (05)	50	30												CC interdép des Baronnies
		Bruis											125			
		Montmorin											205			
		Sainte Marie											105			
		Régénération / extension et réseau de transfert	Sainte-Cécile-les-Vignes	1 000												CCAOP
			Arpavon												100	CC Val d'Eygues
			Villerperdrix												265	CC Rémuzat
			Saint André de Rosans													CC interdép des Baronnies
Travaux liés aux réseaux	Régénération du réseau de collecte et eaux parasites	Camaret-sur-Aigues	151	31	96	73							CCAOP			
		Piolenc	147	273	325	125										
		Sérignan-du-Comtat											75	75		
		Villedieu	230													
	Tulette	En cours											190		COPAVAL	
	Cumier												240	SIVOM Tricastin		
	Sainte Marie											120		CC Val d'Eygues		
	Renouvellement du réseau de collecte	Piolenc	325	120										CCAOP		
		Lagarde-Paréol	370										HS			
		Bellecombe-Tarandol											275			
		Besignan	305										500			
		Saint-Sauveur-Gouvernet											180	140	Buis les Baronnies	
		Rochebrune												300		
		Chateauneuf-de-Bordette											95	65		
		Chaudebonne											132	55	165	
		Condorcet											540			
		Les Pilles												563	574	
		Mirabel-aux-Baronnies	En cours													
		Nyons	En cours	Prévu sans infos										45		
		Piégon												401	27	
		Sainte-Jalle												100	100	
		Saint-Ferreol-Trente-Pas											75	190	45	
		Chauvac - Laux Montaux												50		
		Montferrand la Fare												40		
		Saint May												80		
		Verclause													115	185
		Villerperdrix												95		
	Bellegarde en Diois	En cours													CC du Diois	
	Rosans												240			
	Saint André de Rosans											130				
	Extension	Camaret-sur-Aigues	338												CCAOP	
		Sainte-Cécile-les-Vignes	305													
		Sérignan-du-Comtat	300													
		Arpavon												185		
		Condorcet												180		
		Le Poet-Sigillat													65	
		Saint-Maurice-sur-Eygues												240		
		Montferrand la Fare												130		
		Chalancon											80			
		Etablet													210	
		Ribeyret											50			
		Bruis	125												CC interdép des Baronnies	
	Etude / investigation supplémentaire	Etude / investigation supplémentaire	Montmorin											45		HS
			Cairanne											10		HS
Villedieu			15												COPAVAL	
Caderousse														10	CCPRO	
Orange														90	Hors CC	
Saint Roman de Malegarde														10	Hors CC	
Arpavon														10		
Chateauneuf-de-Bordette																
Eyrolles														10		
Montaulieu													10		CC Val d'Eygues	
Sahune													10			
Venterol			En cours													
Vinsobres			Eude en cours, régénération de la STEP													
Chauvac - Laux Montaux														10		
Cornillon													10			
Pelonne														5		
Rémuzat													10		CC Rémuzat	
Roussieux													5			
Saint May													5			
Villerperdrix													10			
La Motte Chalancon													10			
Rottier													10		CC du Diois	
Armayon														10		
Rosans													10			
Moydans											10					
Ribeyret	5												CC interdép des Baronnies			
Sorbiers												10				
Pommerol												5				

ANNEXE 3 : Scénario 1 "Priorité"

SMIAA	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL K€
Coût total STEP renouvellement par an en Kilo Euro	0	900	500	0	0	0	0	0	0	0	1 400
Coût total STEP réhabilitation par an en Kilo Euro	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
Coût total réseau réhabilitation par an en Kilo Euro	298	534	496	273	0	0	0	0	0	0	1 601
Coût total réseau renouvellement par an en Kilo Euro	325	120	0	0	0	0	0	0	0	0	445
Coût total travaux extension du réseau par an en Kilo Euro	638	605	0	0	0	0	0	0	0	0	1 243
Coût total etude et investigation par an en Kilo Euro	15	0	0	0	0	10	0	0	110	0	135

Coût total des actions par an en Kilo Euro	2 275	2 159	996	273	0	10	0	0	110	0	5 823
--	-------	-------	-----	-----	---	----	---	---	-----	---	-------

SIDREI	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2022	2023	TOTAL K€
Coût total STEP renouvellement par an en Kilo Euro	50	75	50	0	0	570	1 290	113	450	105	2 703
Coût total STEP réhabilitation par an en Kilo Euro	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100	100
Coût total réseau réhabilitation par an en Kilo Euro	0	0	0	0	0	190	0	0	240	0	430
Coût total réseau renouvellement par an en Kilo Euro	0	305	0	545	0	747	808	784	1 051	332	4 572
Coût total travaux extension du réseau par an en Kilo Euro	0	0	0	0	0	0	180	0	240	250	670
Coût total etude et investigation par an en Kilo Euro	0	0	0	0	0	20	0	0	20	0	40

Coût total des actions par an en Kilo Euro	50	380	50	545	0	1 527	2 278	897	2 001	787	8 515
--	----	-----	----	-----	---	-------	-------	-----	-------	-----	-------

SIDRESO	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2022	2023	TOTAL K€
Coût total STEP renouvellement par an en Kilo Euro	50	0	30	0	0	363	790	0	135	185	1 553
Coût total STEP réhabilitation par an en Kilo Euro	0	30	0	0	0	0	265	0	0	0	295
Coût total réseau réhabilitation par an en Kilo Euro											0
Coût total réseau renouvellement par an en Kilo Euro	0	0	0	130	0	0	415	40	165	185	935
Coût total travaux extension du réseau par an en Kilo Euro	0	0	0	0	0	80	130	0	0	210	420
Coût total etude et investigation par an en Kilo Euro	0	0	0	0	0	70	0	0	20	0	90

Coût total des actions par an en Kilo Euro	50	30	30	130	0	513	1 600	40	320	580	3 293
--	----	----	----	-----	---	-----	-------	----	-----	-----	-------

HORS SYNDICATS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2022	2023	TOTAL K€
Coût total STEP renouvellement par an en Kilo Euro	200	0	0	0	0	435	0	0	160	0	795
Coût total STEP réhabilitation par an en Kilo Euro											0
Coût total réseau réhabilitation par an en Kilo Euro	0	0	0	0	0	120	0	0	0	0	120
Coût total réseau renouvellement par an en Kilo Euro	0	370	0	0	0	0	0	0	0	300	670
Coût total travaux extension du réseau par an en Kilo Euro	0	125	0	0	0	50	45	0	0	0	220
Coût total etude et investigation par an en Kilo Euro	0	5	0	0	0	10	0	0	20	0	35

Coût total des actions par an en Kilo Euro	200	500	0	0	0	615	45	0	180	300	1 840
--	-----	-----	---	---	---	-----	----	---	-----	-----	-------

Synthèse des schémas communaux et intercommunaux d'assainissement du bassin versant de l'AEygues

Annexe 4 : Scénario 2

TYPE	SOUS TYPE	Année										Communauté de communes		
		Commune	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020		2021	
Travaux liés aux STEP	Renouvellement et réseau de transfert	Buisson	Réflexion pour le renouvellement de la STEP actuelle (pas d'info)										COPAVO	
		Villedieu			500									
		Sérignan-du-Comtat		900										
		Uchaux	200											
		Lagarde-Paréol	En cours											
		Besignan	50		50									
		Saint-Sauveur-Gouvernet									60	75		
		Rochebrune									90			
		Tulette				560								
		Aubres	Travaux d'assainissement en cours											
		Chateaufort-de-Bordette											30	
		Chaudebonne							210		68			
		Condorcet				30								
		Le Poet-Sigillat										150		
		Les Pilles				200								
		Mirabel-aux-Baronnies	En cours											
		Nyons	En cours	75										
		Piégon									200			
		Sahune								550				
		Sainte-Jalle									40			
		Saint-Ferreol-Trente-Pas							130	180	45			
		Venterol	En cours											
		Vinsobres	En cours											
		Montreal-les-Sources	En cours											
		Chauvac - Laux Montaux											95	
		Cornillac							155					
		La Charce	Champs d'épandage envisagé (pas d'information supplémentaire)											
		Lemps							98					
		Montferrand la Fare							110		90			
		Saint May							130					
		Verclause										60	90	
		Bellegarde en Diois	En cours											
		Chalancon								120				
		Establet										75		
		Saint Dizier en Diois										70		
		Rosans					450							
		Saint André de Rosans	50		30									
		Bruis							125					
		Montmorin							205					
		Sainte Marie							105					
Régénération / extension et réseau de transfert	Sainte-Cécile-les-Vignes	1 000												
	Arpavon										100			
	Villerperdrix		265											
	Saint André de Rosans		30											
Travaux liés aux réseaux	Régénération du réseau de collecte et eaux parasites	Camaret-sur-Aigues	151	31	96	73								
		Piolenç	147	273	325	125								
		Sérignan-du-Comtat			75	75								
		Villedieu		230										
		Tulette	En cours		190									
		Curnier									240			
		Sainte Marie						120						
		Piolenç	325	120										
		Lagarde-Paréol		370										
		Bellecombe-Tarandol									275			
	Renouvellement du réseau de collecte	Besignan		305		500								
		Saint-Sauveur-Gouvernet								180	140			
		Rochebrune										300		
		Chateaufort-de-Bordette								95	65			
		Chaudebonne					132		55	165				
		Condorcet						540						
		Les Pilles					563			574				
		Mirabel-aux-Baronnies	En cours											
		Nyons	En cours		Prévu sans infos	45								
		Piégon									401	27		
Extension	Sainte-Jalle								100	100				
	Saint-Ferreol-Trente-Pas						75	190	45					
	Chauvac - Laux Montaux									50				
	Montferrand la Fare								40					
	Saint May							80						
	Verclause									115	185			
	Villerperdrix			95										
	Bellegarde en Diois	En cours												
	Rosans						240							
	Saint André de Rosans				130									
Etude / investigation supplémentaire	Extension	Camaret-sur-Aigues	338											
		Sainte-Cécile-les-Vignes		305										
		Sérignan-du-Comtat	300	300										
		Arpavon										185		
		Condorcet						180						
		Le Poet-Sigillat										65		
		Saint-Maurice-sur-Eygues									240			
		Montferrand la Fare							130					
		Chalancon						80						
		Establet											210	
Etude / investigation supplémentaire	Etude / investigation supplémentaire	Ribeyret												
		Bruis		125										
		Montmorin							45					
		Cairanne	10											
		Villedieu	15											
		Caderousse	10											
		Orange	90											
		Saint Roman de Malegarde									10			
		Arpavon									10			
		Chateaufort-de-Bordette												
Etude / investigation supplémentaire	Etude / investigation supplémentaire	Eyroles								10				
		Montaulieu						10						
		Sahune						10						
		Venterol	En cours											
		Vinsobres	Etude en cours, réhabilitation de la STEP											
		Chauvac - Laux Montaux									10			
		Cornillon						10						
		Pelonne									5			
		Rémuzat		10										
		Roussieux						5						
Etude / investigation supplémentaire	Etude / investigation supplémentaire	Saint May				5								
		Villerperdrix	10											
		La Motte Chalancon					10							
		Rottier						10						
		Arnayon									10			
		Rosans				10								
		Moydans						10						
		Ribeyret		5										
		Sorbiers									10			
		Pommerol									5			

Annexe 4 : Scénario 2

SMIAA	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	TOTAL K€
Coût total STEP	0	900	500	0	0	0	0	0	0	0	1 400
Coût total STEP	1 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1 000
Coût total réseau	298	534	496	273	0	0	0	0	0	0	1 601
Coût total réseau	325	120	0	0	0	0	0	0	0	0	445
Coût total travaux extension	638	605	0	0	0	0	0	0	0	0	1 243
Coût total etude et	125	0	0	0	0	0	0	0	10	0	135

Coût total des actions par	2 385	2 159	996	273	0	0	0	0	10	0	5 823
----------------------------	-------	-------	-----	-----	---	---	---	---	----	---	-------

SIDREI	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2022	2023	TOTAL K€
Coût total STEP	50	75	50	790	0	340	730	113	450	105	2 703
Coût total STEP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	100	100
Coût total réseau	0	0	190	0	0	0	0	0	240	0	430
Coût total réseau	0	305	0	545	695	615	245	784	1 051	332	4 572
Coût total travaux extension	0	0	0	0	0	180	0	0	240	250	670
Coût total etude et	0	0	0	0	0	20	0	0	20	0	40

Coût total des actions par	50	380	240	1 335	695	1 155	975	897	2 001	787	8 515
----------------------------	----	-----	-----	-------	-----	-------	-----	-----	-------	-----	-------

SIDRESO	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2022	2023	TOTAL K€
Coût total STEP	50	0	30	0	450	493	120	90	135	185	1 553
Coût total STEP	0	295	0	0	0	0	0	0	0	0	295
Coût total réseau											0
Coût total réseau	0	0	95	130	0	240	80	40	165	185	935
Coût total travaux extension	0	0	0	0	0	80	130	0	0	210	420
Coût total etude et	10	10	0	10	15	25	0	0	20	0	90

Coût total des actions par	60	305	125	140	465	838	330	130	320	580	3 293
----------------------------	----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-----	-------

HS	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2022	2023	TOTAL K€
Coût total STEP	200	0	0	0	0	435	0	0	160	0	795
Coût total STEP											0
Coût total réseau	0	0	0	0	0	120	0	0	0	0	120
Coût total réseau	0	370	0	0	0	0	0	0	0	300	670
Coût total travaux extension	0	125	0	0	0	50	45	0	0	0	220
Coût total etude et	0	5	0	0	0	10	0	0	20	0	35

Coût total des actions par	200	500	0	0	0	615	45	0	180	300	1 840
----------------------------	-----	-----	---	---	---	-----	----	---	-----	-----	-------

Annexe 5 : Participation potentielle des financeurs par communes (ces taux sont valables pour l'année 2011)

	Commune	Dép.	Communauté de communes	Etat	Agence de l'Eau				CR	CG			
SMIAA	Buisson	84	COPAVO	25 à 35	50	30	30	30	/	0 à 20	20	25	70
	Caderousse	84	CC des pays de Rhône et Ouvèze	25 à 35	50	30	30	30	/	0 à 20	10	15	30
	Cairanne	84	COPAVO	25 à 35	50	30	30	30	/	0 à 20	10	15	30
	Camaret-sur-Aigues	84	CC Aygues Ouvèze	25 à 35	50	30	30	30	/	0 à 20	10	15	30
	Orange	84	/	25 à 35	50	30	30	30	/	0 à 20	0	0	0
	Piolenc	84	CC Aygues Ouvèze	25 à 35	50	30	30	30	/	0 à 20	10	15	30
	Sainte-Cécile-les-Vignes	84	CC Aygues Ouvèze	25 à 35	50	30	30	30	/	0 à 20	10	15	30
	Saint-Roman-de-Malegarde	84	/	25 à 35	50	30	30	30	/	0 à 20	30	40	70
	Serignan-du-Comtat	84	CC Aygues Ouvèze	25 à 35	50	30	30	30	/	0 à 20	10	15	30
	Travaillan	84	CC Aygues Ouvèze	25 à 35	50	30	30	30	/	0 à 20	20	25	30
Villedieu	84	COPAVO	25 à 35	50	30	30	30	/	0 à 20	20	25	50	
SIDREI	Arpavon	26	CC Val d'Eygues	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Aubres	26	CC Val d'Eygues	25	50	30	30	30	/	20	10	65	35
	Bellecombe-Tarandol	26	CC Pays du Buis-les-Baronnies	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Besignan	26	CC Pays du Buis-les-Baronnies	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Chateauneuf-de-Bordette	26	CC Val d'Eygues	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Chaudebonne	26	CC Val d'Eygues	25	50	30	30	30	/	20	10	65	35
	Condorcet	26	CC Val d'Eygues	25	50	30	30	30	/	20	10	65	35
	Curnier	26	CC Val d'Eygues	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Eyroles	26	CC Val d'Eygues	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Le Poet-Sigillat	26	CC Val d'Eygues (Canton Rémuzat)	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Les Pilles	26	CC Val d'Eygues	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Mirabel-aux-Baronnies	26	CC Val d'Eygues	25	50	30	30	30	/	20	10	50	35
	Montaulieu	26	CC Val d'Eygues	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Montreal-les-Sources	26	CC Rémuzat	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Nyons	26	CC Val d'Eygues	25	50	30	30	30	/	0	0	0	0
	Piégon	26	CC Val d'Eygues	25	50	30	30	30	/	20	10	35	35
	Sahune	26	CC Val d'Eygues (Canton Rémuzat)	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Sainte-Jalle	26	CC Val d'Eygues (Canton Rémuzat)	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Saint-Ferreol-Trente-Pas	26	CC Val d'Eygues (Canton Rémuzat)	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Saint-Maurice-sur-Eygues	26	CC Val d'Eygues (Canton Rémuzat)	25	50	30	30	30	/	20	10	35	35
	Saint-Sauveur-Gouvernet	26	CC Pays du Buis-les-Baronnies	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Tulette	26	/ SIVOM du Tricastin	25	50	30	30	30	/	20	10	30	35
	Valouse	26	CC Val d'Eygues (Canton Rémuzat)	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Venterol	26	CC Val d'Eygues (Canton Rémuzat)	25	50	30	30	30	/	20	10	65	35
Vinsobres	26	CC Val d'Eygues (Canton Rémuzat)	25	50	30	30	30	/	20	10	25	35	
SIDRESO	Bellegarde en Diois	26	CC du Diois	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Chalancon	26	CC du Diois	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Chauvac - Laux Montaux	26	CC Rémuzat	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Cornillac	26	CC Rémuzat	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Cornillon	26	CC Rémuzat	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Establet	26	CC du Diois	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	La Charce	26	CC Rémuzat	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	La Motte Chalancon	26	CC du Diois	25	50	30	30	30	/	20	10	65	35
	Lemps	26	CC Rémuzat	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Montferrand la Fare	26	CC Rémuzat	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Pelonne	26	CC Rémuzat	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Pommerol	26	/	25	50	30	30	30	/	20	10	65	35
	Rémuzat	26	CC Rémuzat	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Rosans	05	CC Interdépart. des Baronnies	20 à 60	20	30	30	30	/		20	50	40
	Rottier	26	CC du Diois	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Roussieux	26	CC Rémuzat	25	50	30	30	30	/	20	10	65	35
	Saint André de Rosans	05	CC Interdépart. des Baronnies	20 à 60	20	30	30	30	/		20	50	40
	Saint May	26	CC Rémuzat	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
Verclause	26	CC Rémuzat	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35	
Villerperdrix	26	CC Rémuzat	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35	
HS	Arnayon	26	CC du Diois	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Bruis	05	CC Vallée de l'Oule	20 à 60	50	30	30	30	/	0 à 20	20	50	40
	Lagarde-Paréol	84	CC Aygues Ouvèze	25 à 35	50	30	30	30	/	0 à 20	30	40	70
	Montmorin	05	CC Vallée de l'Oule	20 à 60	50	30	30	30	/	0 à 20	20	50	40
	Moydans	05	CC Interdépart. des Baronnies	20 à 60	50	30	30	30	/	0 à 20	20	50	40
	Ribeyret	05	CC Interdépart. des Baronnies	20 à 60	50	30	30	30	/	0 à 20	20	50	40
	Rochebrune	26	CC Pays du Buis-les-Baronnies	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Saint Dizier en Diois	26	CC du Diois	25	50	30	30	30	/	20	10	70	35
	Sainte Marie	05	CC Vallée de l'Oule	20 à 60	50	30	30	30	/	0 à 20	20	50	40
	Sorbiers	05	CC Interdépart. des Baronnies	20 à 60	50	30	30	30	/	0 à 20	20	50	40
Uchaux	84	CC Aygues Ouvèze	25 à 35	50	30	30	30	/	0 à 20	10	15	30	

TABLEAU DE BORD DU SUIVI DU PROGRAMME D'ACTION

THEMATIQUE	INDICATEUR DE PRESSION	ACTIONS TYPES	INDICATEUR D'ETAT	INDICATEUR DE REPONSE	SOURCE / OPERABILITE	ETAT INITIAL	OBJECTIF 2015	OBJECTIF FIN DE CONTRAT (2021)	
Volet A : Volet assainissement. Objectif : Réduction des sources de pollution et amélioration de la qualité des eaux	A1 : ASSAINISSEMENT DOMESTIQUE	A1-1 : Population des communes et leur mode d'assainissement. Population permanente des communes. Part située sur le bassin versant et répartition selon le mode d'assainissement collectif (AC) ou non collectif (ANC)	Travaux d'amélioration des réseaux existants Création de réseaux d'assainissement Travaux d'amélioration des STEP existantes Accroissement de la capacité épuratoire Mise en oeuvre de traitements supplémentaires (azote, phosphore, désinfection)	A-32 : Qualité des cours d'eau physico chimie , Expression de la qualité des eaux superficielles avec le S3E, % ayant atteint l'objectif. Détail des altérations pour les stations stratégiques et selon les enjeux (eutrophisation, usage baignade...)	A1-28 : Taux de conformité des dispositifs ANC , % de contrôle effectués et l'information relative à la conformité par commune ou communauté de communes (en fonction de la compétence SPANC)	INSEE/ communes, maître d'ouvrage de l'assainissement non collectif	Résultat de la Phase 1	L'objectif de qualité écologique requis en 2015 pour l'ensemble des masses d'eau du bassin versant est le Bon Etat L'objectif de qualité chimique requis en 2015 pour l'ensemble des masses d'eau du bassin versant est le Bon Etat, La masse d'eau l'Eygues de l'Oule à La Sauve fait l'objet d'une dérogation, le Bon Etat devra être atteint en 2021,	L'objectif de qualité écologique requis en 2021 pour l'ensemble des masses d'eau du bassin versant est le Très Bon Etat L'objectif de qualité chimique requis en 2021 pour l'ensemble des masses d'eau du bassin versant est le Bon Etat
	A2 : EAUX PLUVIALES ET RUISSELLEMENT	A2-2 : Densité de population , Rapport de la population des communes du bassin versant sur la superficie des communes pour la part située dans le bassin versant	Etude type Schéma Directeur des Eaux Pluviales Traitement d'une partie de la pollution detemps de pluie Bassin de traitement des eaux pluviales	A-32 : Qualité des cours d'eau physico chimie , Expression de la qualité des eaux superficielles avec le SEQ-Eau, % ayant atteint l'objectif. Détail des altérations pour les stations stratégiques et selon les enjeux (eutrophisation, usage baignade...)	Néant, Indicateur n'intervenant pas dans le programme d'action	Commune	Résultat de la Phase 1	L'objectif de qualité écologique requis en 2015 pour l'ensemble des masses d'eau du bassin versant est le Bon Etat L'objectif de qualité chimique requis en 2015 pour l'ensemble des masses d'eau du bassin versant est le Bon Etat.	L'objectif de qualité écologique requis en 2021 pour l'ensemble des masses d'eau du bassin versant est le Très Bon Etat L'objectif de qualité chimique requis en 2021 pour l'ensemble des masses d'eau du bassin versant est le Bon Etat
	A4 : POLLUTION INDUSTRIELLE	A4-94 : La pollution brute d'origine industrielle , Pollution émise par les industries du bassin versant en flux par familles de polluants/an, Les données nécessaires sont les flux annuels de pollution émis par les établissements du bassin versant	Accroissement de la capacité épuratoire des effluents industriels du BV Traitement du phosphore Inventaire, diagnostic des activités - entreprises du BV / rejets Audits de prévention des pollutions accidentelles dans les entreprises et Etude de l'origine des flux de pollutions	A4-95 : La pollution d'origine industrielle rejetée après traitement , Flux de pollution rejeté par les établissements du bassin versant après traitement, Les données nécessaires sont les flux annuels de pollutions émis par les établissements du bassin versant	Néant, Indicateur n'intervenant pas dans le programme d'action	Agence de l'eau depuis les fichiers redevances (Tonnes MOxydables/an, Tonnes Métox/an, Tonnes MES/an, Tonnes Nréduit/an, Tonnes P/an, Tonnes AOX/an)	Résultats de la phase 1	Stabilisation des flux de pollution rejetés par les industries, mettre en place un traitement interne pour l'ensemble du parc industriel avant raccordement au réseau de collecte	100 % des effluents générés par l'industrie seront prétraités avant raccordement au réseau de collecte



- Etudes générales
- Assistance au Maître d'Ouvrage
- Maîtrise d'œuvre conception
- Maîtrise d'œuvre travaux
- Formation

Siège social
78, allée John Napier
CS 89017
34965 - Montpellier Cedex 2

Tél. : 04 67 99 22 00
Fax : 04 67 65 03 18
montpellier.egis-eau@egis.fr
<http://www.egis-eau.fr>

